

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE: ... HARBOUR 1241*
SERVICE DE NUIT:
Administration: ... HARBOUR 1243
Rédaction: ... HARBOUR 3679
Gérant: ... HARBOUR 4897

LE DEVOIR

VOLUME XXVI — No 80
TROIS SOUS LE NUMERO
ABONNEMENTS PAR LA POSTE
EDITION QUOTIDIENNE
CANADA (Sauf Montréal et banlieue) \$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
EDITION HEBDOMADAIRE
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Directeur-gérant: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

La vis se resserre...

Le projet de loi sur les successions — Quelques textes significatifs — Si l'on regardait ailleurs.

Il faudrait avoir le temps d'analyser avec soin le projet de loi "modifiant la Loi des droits sur les successions" que le gouvernement vient de déposer à Québec. En attendant cette étude, quelques notes hâtives ne manqueraient peut-être pas d'intérêt; elles exciteront peut-être la curiosité des spécialistes.

L'article 1er du projet prétend remplacer un texte de 1931. Ce texte de 1931 disait:
Tout bien mobilier ou immobilier, dont la propriété, l'usufruit ou la jouissance est transmis par décès, en ligne directe, descendante ou ascendante; entre époux; entre beau-père ou belle-mère et gendre ou bru — est frappé des droits suivants sur la valeur totale des biens transmis:

Dans les successions dont la valeur totale:
a. N'excède pas vingt-cinq mille dollars, NULLE TAXE n'est exigible.

Le projet de loi, visant la même catégorie d'héritiers, décrète:
Dans les successions dont la valeur totale:
a) N'excède pas DIX MILLE dollars, un droit de 1 pour cent;
b) Excède dix mille dollars et n'excède pas cinquante mille dollars, un droit de 1 pour cent, plus 1/25 de un pour cent sur chaque mille dollars entier...

Le texte de 1931 décrète, dans ces cas, "lorsque le montant transmis à une seule personne excède CINQUANTE mille dollars, un droit additionnel" variant avec le montant recueilli par chaque héritier.
Le projet actuel stipule que ce droit additionnel, pareillement variable, s'appliquera dans tous les cas, commençant à 1 pour cent.
En sorte que tout héritier sera tenu — sauf exemptions spécifiques dont nous allons parler — de payer un impôt d'au moins 2% sur la plus modeste succession.

Voici maintenant pour les exemptions:
La loi de 1930 (20 Geo. V, chap. 28) prévoit (nous parlons toujours de la même catégorie d'héritiers) que, si "le défunt laisse plus de trois enfants âgés de moins de vingt-cinq ans, l'exemption au montant de vingt-cinq mille dollars, en valeur, décernée par la section 1 de la présente loi, est augmentée de cinq mille dollars. PAR CHAQUE ENFANT APRES LE TROISIEME". C'était un juste privilège aux familles nombreuses.
Le projet de loi prévoit les exemptions suivantes (couvrant par le mot enfant "tout autre successeur en ligne directe, ascendante ou descendante, le beau-père ou la belle-mère, le gendre ou la bru et le beau-fils ou la belle-fille du défunt, pourvu qu'ils dépendent du défunt et vivent avec ce dernier à l'époque de son décès"):

Dix mille dollars, s'il y a un conjoint survivant, et, en outre, s'il y a un enfant ou des enfants survivants, mille dollars pour chaque enfant, pourvu que, s'il n'y a pas de conjoint survivant, le montant de l'exemption à chaque enfant est laissé à mille dollars, mais, dans chaque cas, le montant total de l'exemption ne doit pas excéder quinze mille dollars.

De sorte que l'orphelin de père et de mère qui héritera de deux mille dollars devra payer 2% sur son deuxième mille dollars.
En voilà assez pour marquer l'esprit du projet: au col de l'héritier, jamais, croyons-nous, le fisc n'a plus durement serré la vis.

Nous savons que le gouvernement a besoin d'argent; mais, vraiment, avant de traiter de cette façon les héritiers, ne pourrait-on regarder ailleurs et songer à couper dans certaines dépenses?
Il y a trop de députés, trop de ministres aussi et de commissions peut-être.
Si l'on songeait, en tout cas, aux économies possibles...
Omer HEROUX

le et à la finance; et à quatre-vingts ans passés il rend encore service à la cause publique. On a cité son nom ces semaines-ci comme titulaire possible de Rideau-Hall et premier gouverneur général né au Canada. D'après le Citizen, les conservateurs, à commencer par M. R.-B. Bennett, accueilleraient très mal la suggestion que notre premier ministre s'en aille maintenant dans la vie privée, ou, en tout cas, se retire de la vie publique active. Mais, continue ce quotidien, "ce sera pur gaspillage d'énergie que de sacrifier M. Bennett en l'encourageant à faire la prochaine élection générale". Ce ne serait pas tant pour l'écart de la direction du parti que pour le garder au Canada, au lieu de l'exposer à perdre définitivement la santé dans la prochaine lutte. Il est au vrai le seul atout de son parti, pour la prochaine bataille; et lui-même tiendra sans doute encore plus que ses lieutenants à aller jusqu'à l'extrême limite de sa résistance.

A Québec
Un débat sur la colonisation

L'achat par le gouvernement des terres abandonnées — Nouvelle passe d'armes entre MM. Duplessis et Vautrin — Encore le congrès
(PAR ALEXIS GAGNON)
Québec, 5. — Le chef de l'opposition, M. Duplessis, et le ministre de la colonisation, M. Vautrin, ont eu une nouvelle passe d'armes hier, au comité plénier, au cours du débat sur le bill de M. Vautrin, relatif à l'achat par le gouvernement de terres semi-défrichées, abandonnées, à raison d'une somme maximum de \$100 et à raison de \$5 l'acre au maximum.
M. Vautrin explique que cette loi a été passée par M. Laferté en 1932. Elle a été amendée pour réduire à quatre mois le délai de rachat dans le cas des ventes au shérif et pour permettre l'achat de gré à gré.
Par le nouveau bill, le gouvernement pourra acheter des terres et y déboursier \$300 par terre. En 1932, le gouvernement a acheté 12 terres en vertu de cette loi, et 236 en 1933. Jusqu'à date, 430 terres, en tout, ont été achetées en vertu de cette loi. Les achats ont lieu aux ventes par le shérif, au conseil de comté. Ces terres sont revendues aux colons pour le prix normal et régulier des lots de colonisation.
M. Maurice Duplessis dit que la loi présente des injustices, en ce sens qu'elle enlève au créancier comme au débiteur, lorsque la terre est ainsi achetée par le gouvernement, le droit de rachat dans les deux années qui suivent. Ce délai a été réduit en effet à quatre mois. Ainsi donc, le gouvernement profite de la situation infortunée des cultivateurs mal en point pour obtenir leur terre à prix infime, sans que ces derniers puissent reprendre leur propriété comme ils en auraient le droit, si l'acheteur n'était pas le gouvernement.
Et puis, il restera à déterminer si cette politique du ministre donne des résultats vraiment sérieux. Règle générale, ces terres sont revendues au conseil de comté pour deux raisons: soit que le cultivateur n'ait pu réussir à vivre sur la terre, parce que celle-ci était trop pauvre et stérile, et alors pourquoi y envoyer un colon qui sera encore plus mal placé que le cultivateur? soit parce que le spéculateur qui a un lot, ou un marchand de bois, y a coupé toute la production de bois, et qu'il laisse aller le lot pour ne pas payer inutilement les taxes municipales pendant cinquante ans.
Dans la plupart des cas, ces terres ne sont guère praticables. Car il est oiseux de prétendre qu'on va acheter une "bonne terre pour cent ou trois cents dollars.
Si ces terres sont bonnes et que le cultivateur doive les abandonner, pourquoi, au lieu de le déboulonner, le gouvernement ne lui aide-t-il pas à rester sur sa terre?
Loi d'élection
Cette loi est une loi d'élection, loi par laquelle on pourra acheter de gré à gré des terrains défrichés et stériles. On fera du patronage et de la politiciannerie. Et la preuve en est que depuis trois ans on n'a pu rien faire de vraiment sérieux avec cette loi.
M. Aimé Guertin, député de Hull, félicite le gouvernement d'avoir amendé la loi, car il avait suggéré lui-même cette limite de \$300. La loi pourra avoir de bons effets dans l'ouest de la province.
M. Vautrin déclare que seul le chef de l'opposition a élevé des plaintes contre la loi. D'ailleurs, ce ne sont pas des cultivateurs que nous mettons sur ces terres, mais des colons.
M. Duplessis demande comment un colon va se débrouiller sur une terre qui n'a pu faire vivre un cultivateur. Il ajoute que le gouvernement, esclave des marchands de bois, fait de la colonisation électorale. Il demande que les hypothèques sur les terres achetées en vertu de cette loi. Le ministre Vautrin ne répond pas. Il se lance à l'attaque de M. Duplessis. Que le chef de l'opposition garde tout l'odieuse de l'attitude malheureuse qu'il prend. Le ministre déclare qu'il a la province derrière lui et reproche à M. Duplessis de n'avoir pas assisté au congrès de colonisation. Il a vécu jusqu'à 18 ans sur la

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

M. Bouchard deviendrait ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce

Il serait le premier titulaire de ce nouveau ministère, si les négociations commencées avec M. Nicol aboutissent — La Commission des eaux courantes serait l'Hydro québécoise — M. Mercier à la succession de M. Taschereau

LES PROJETS DE LOI SUR L'ELECTRICITE

Québec, 5 (D. N. C.). — Les tractations engagées depuis quelques semaines entre M. Damien Bouchard, président de la Chambre, et M. Jacob Nicol au nom du gouvernement provincial, continuent. Le fait que l'entente n'est pas encore conclue indique que M. Bouchard maintient ses positions, ne voulant concéder aucun point essentiel de ses réclamations.
Tout de même, il semble que les négociations prennent une tournure favorable. Si elles aboutissent, M. Bouchard deviendra ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce. Ce nouveau ministère, auquel le premier ministre pense depuis assez longtemps, serait créé, et M. Bouchard en serait le premier titulaire.

pour devenir la Commission des Services hydrauliques, avec les mêmes pouvoirs que l'hydro ontarien. Autrement dit, la Commission des eaux courantes deviendrait l'Hydro québécoise.
De cette Hydro québécoise ou Commission des Services hydrauliques, M. Bouchard serait membre, ex-officio, comme ministre du gouvernement, sans rémunération. Cette commission aurait droit de faire des travaux électriques, soit pour fournir l'électricité dans les régions non électrifiées, soit pour faire la concurrence nécessaire, si les compagnies ne voulaient pas donner des taux raisonnables.
Quant à la Commission de l'électricité de Québec, que l'on va créer incessamment, elle restera, servable à régler les mille et une questions qui peuvent s'élever.

ambitions sérieuses à la succession de M. L.-A. Taschereau. Il est doyen du cabinet, après M. Taschereau, et ses amis croient qu'il réunirait la majorité des suffrages.

Les bills sur l'électricité
Le gouvernement a accepté un certain nombre de suggestions de M. Bouchard, notamment pour le bill de la municipalisation de l'électricité. Ce bill donne des pouvoirs très larges et qui ont l'air de satisfaire à peu près tout le monde, du moins quant aux grandes lignes.
Par contre, le bill de la commission de l'électricité de Québec ne paraît contenir aucun des amendements de M. Bouchard. Aussi cette rédaction première sera-t-elle modifiée sur certains points importants.
Car si le bill de la municipalisation accorde des pouvoirs très larges pour municipaliser, par contre

L'Hydro québécoise
En plus, le gouvernement devra présenter un bill pour modifier la loi de la Commission des eaux courantes. Celle-ci perdrait son nom

M. Mercier
M. Honoré Mercier reste ministre des Terres. M. Mercier a des

A Ottawa
Elections et voyage à Londres

M. Guthrie ne peut dire quand il y aura des élections; M. Perley ne sait pas de quoi les premiers ministres parleront à Londres
Et les députés en sont pour leur curiosité
Ottawa, 5. — La routine a été la partie la plus intéressante de la séance d'hier, aux Communes. Elle a porté sur pas mal de sujets, notamment sur les conversations impériales qui suivront les fêtes du jubilé royal, au mois de mai, sur le congrès parlementaire de Pâques, sur les prochaines élections générales.
Le reste de la journée parlementaire a été donné à l'étude des crédits du ministère de la Justice.

interrogé sir George Perley à ce sujet, sans grand résultat toutefois. Quant à la date de l'ajournement, dit sir George, tout va dépendre de l'expédition du travail d'ici quelques jours. Le gouvernement fera de son mieux pour accommoder les députés. Il a cependant l'intention de demander à la Chambre de s'ajourner pour quelque temps.
Sir George ne pouvait rien préciser, hier. Il a promis de faire son possible pour préciser davantage aujourd'hui.
Ce qu'il a dit permet tout de même de supposer que le congrès de Pâques sera de quelques semaines.

istence de la Chambre des Communes.
—Y a-t-il une limite de temps prévue entre la date de l'émission des brefs pour une élection générale et le jour du scrutin?
R.—Non, c'est sujet à l'article 20 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.
(L'article 20 de la constitution stipule qu'il doit y avoir une session du Parlement une fois au moins chaque année, de manière qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.)

M. Mackenzie King se fait plus curieux que jamais: Est-ce l'intention du gouvernement de suivre la pratique invariable à ce sujet?
M. Guthrie: Si j'étais appelé à donner mon opinion personnelle, je dirais oui. Mais je ne suis pas autorisé à parler au nom du gouvernement.

M. Mackenzie King: Est-ce que l'on ne pourrait pas connaître l'opinion du gouvernement?
M. Guthrie: Quand le temps sera venu, j' imagine.
M. Mackenzie King: Est-ce que ça sera dans un avenir rapproché?
Le Dr Manion intervient: Nous vous donnerons tous les avis nécessaires.
Comme question de fait, les oppositionnistes libéraux n'en savent pas beaucoup plus long que précédemment sur les intentions électorales du gouvernement.

Emile BENOIST
Carnet d'un grincheux
Le gouvernement de Québec est mal inspiré de vouloir hausser l'impôt sur les successions à la veille du temps où il devra demander leurs voix à tant de morts...
Il y a des porcs qui n'ont rien d'épiques.
Les taxes d'avant 1935 seront dépités. Les taxes de 1935 seront-ils encore dépités?
Ayez la précaution facile de mourir pauvre, si vous ne voulez pas voir M. Stockwell venir à vos funérailles taxer votre lincoln.
M. Houde est pour la carte d'identité, mais... Mais il n'en veut pas.
Le bulletin sans talon, l'électeur sans carte, l'organisateur sans honnêteté, le chef sans scrupule, le bill Dillon sans appel, voilà tout ce qu'il faut pour assurer à la province un gouvernement sans tache.
Plus un parti met d'adresse à multiplier les changements d'adresses électorales et plus il est sûr de rester ancré à la même adresse.
M. Bennett a pu se lever hier, disent les dépêches. Heureux homme, qui sait et peut se lever, alors que tant de politiciens ne savent et ne peuvent que rester à plat ventre.
Le Grincheux

L'actualité
Le "Jewish Eagle" et le vieux Noël

Le 31 décembre je publiais sous cette même rubrique ce qui suit:
La Tribune postale, organe officiel de l'Association des employés de postes de Montréal, a publié dans son numéro de décembre "un vieux Noël français" du XVIIe siècle, musique et paroles.
Le dernier couplet de ce Noël se lit comme suit:
Entre les larrons sur la croix Dors (ter) le Roi des Rois.

Et le refrain:
Mille Juifs mutins Cruels assassins Crachent à l'entour De ce grand Dieu d'amour.

On m'a apporté le numéro du 26 décembre de l'Eagle, de Montréal, qui s'intitule Canada's Jewish Medium, où je vois, au centre de la première page, le fac-similé, musique et paroles, du premier refrain de ce même Noël, le texte des cinq derniers couplets (numérotés de 2 à 6 — le premier manque). Voilà ce que je puis vérifier moi-même.

Perdu dans ces hiéroglyphes, je suis donc contraint d'accepter l'explication que m'en fournit quelqu'un qui sait le yiddish. L'article s'intitule, me dit-on, contre lui, sera une interpolation faite uniquement pour déplaire aux Juifs. Et comme il s'agit d'une publication dont des employés de l'Etat portent la responsabilité, on attire sur l'incident l'attention du ministre des Postes.

Or, on nous dit que le vieux Noël a été reproduit tel quel d'un vieux recueil français et qu'il eût été bien incorrect de la part de ceux qui le reproduisaient de le mutiler.

Cette histoire a un épilogue. Les fonctionnaires postaux refusèrent le chanter et, par ministère d'avouat, mirent le périodique hébreu en demeure de se rétracter. Celui-ci s'est exécuté dans son numéro du 26 mars dernier. La rétractation est publiée en anglais bien que tout le reste du journal soit rédigé en yiddish. Voici ce texte et sa traduction en français:

RETRACTATION
We wish to state that we find, on examination, that our statements in our issue of December 26, 1934, to the effect that a refrain in a Christmas carol, published in the Christmas issue of La Tribune Postale and which we reproduced, was intentionally added to the original, is incorrect.

According to our information, the refrain which we alleged cast a slur upon the Jews, is contained in the original carol, and was not added by any one associated with La Tribune Postale.
We regret having made the statements, which we did in good faith, and are glad to retract them.

RETRACTATION

Nous tenons à déclarer que nous constatons, après recherches, inexact ce que nous écrivions dans notre numéro du 26 décembre, 1934, à savoir qu'un refrain d'un vieux Noël, que nous reproduisions, avait été intentionnellement ajouté au texte original dans le numéro de Noël de la Tribune Postale.

Selon nos renseignements, le refrain qui, prétendons-nous, était offensant pour les Juifs, fait partie du texte original du vieux Noël et ne fut ajouté par personne en relation avec la Tribune Postale.

Nous regrettons les affirmations que nous avons faites de bonne foi et nous sommes heureux de les rétracter.
Ainsi se clôt un incident. Nous avions intitulé notre actualité du temps: Israël faillit. C'est, en effet, une marque de faiblesse que cette hypersensibilité ou susceptibilité. Elle se manifeste d'ailleurs aussi chez nous. Celui qui s'emporte à la moindre taquinerie ou qui voit partout des persécutions est atteint d'une manie, est un malade.

Nous tenons les directeurs de la Tribune Postale de n'avoir point chanté (c'est le cas de le dire) puisqu'il s'agit d'un vieux Noël) et d'avoir exigé et obtenu réparation. Souvent, chez nous, pour épargner au gouvernement qu'ils servent les plus légers ennuis, les fonctionnaires se laissent tondre la laine sur le dos.

Puisqu'il est question des postes, ajoutons un mot pour le ministre. Pourquoi les timbres de l'émission jubilaire (Le Devoir les a reproduits) n'indiquent-ils qu'en anglais le nom du personnage à l'effigie duquel ils sont gravés? Veut-on que la famille du roi soit moins populaire auprès des gallophobes que des anglophobes? Ou veut-on simplement commencer à reprendre par miettes, grignoter si l'on peut dire, le bilinguisme des vignettes que nous avons eu tant de peine à obtenir?

Les acheteurs de timbres seraient sages de refuser, si on ne remédie à cette lacune, les timbres commémoratifs du jubilé royal.
Faut ANGER

Bloc-notes

Profits de guerre

On a parlé quelque part d'un impôt élevé dont le fisc devrait frapper les industries de guerre, — fabriques de munitions, d'armements, de canons, etc. L'Etat limiterait à 5 ou à 6 pour cent les profits que toucheraient ces industriels et le reste, le fisc le prendrait sans délai. C'est dire qu'un pareil régime aboutirait à faire revenir aux fonds publics une partie des sommes énormes dépensées par les pays en frais de munitions, d'armements et de constructions navales de tout genre. Les marchands de canons, ou plutôt les "marchands de mort", comme on les appelle, en seraient pour leurs démarches; et leur intérêt à tenter de mettre les nations en guerre diminuerait d'autant. On a parlé aussi, en d'autres milieux, de la nationalisation de ces industries de guerre; cela veut dire que les Etats suisses fabriquaient des armes, des explosifs, tout ce qu'il

fait pour que les hommes s'entraient selon les dernières lois de la balistique et des sciences chimiques. Ce qui est certain, c'est que les énormes industries qui profitent des guerres ne devraient pas plus longtemps rester aux mains de quelques groupements internationaux de capitalistes tels que les Zaharoff, les Vickers, les Schneider, les Krupp et autres hommes de ce genre; ils ont été les seuls bénéficiaires du conflit de 1914. Et ils viennent de se réunir en secret à Cannes, sans doute pour célébrer ensemble la crue du militarisme et des différends entre nations européennes, — différends qui favorisent leurs opérations, grossissent leurs profits et leur font entrevoir pour 1938 ou 1940 de formidables dividendes.

"Highly emotional"

Un criminologiste vient d'affirmer dans une réunion publique que si les statistiques du divorce dans l'Etat du Maine sont les plus élevées de l'est américain, "cela peut être attribuable à la forte proportion de Canadiens français, émotifs à l'extrême (highly emotional), qu'il y a dans cet Etat, et dont les sentiments ainsi que les caprices sont très ardents". Le docteur Simon qui parle ainsi n'est évidemment pas très au courant. Si les Canadiens français sont si émotifs, si capricieux, si adonnés au divorce, comment se fait-il que dans leur pays d'origine, — le Canada, — ils forment l'élément le plus respectueux de l'indissolubilité du mariage, que le divorce soit pratiquement inconnu chez eux, — au point qu'un Canadien français divorcé est un animal d'une extrême rareté, et montré du doigt? "Pourquoi seraient-ils si différents d'eux-mêmes, dans le Maine?" Et s'ils y sont différents, ne faudrait-il pas attribuer cela à leur entourage, aux conditions de vie qu'on leur y fait, au milieu? demande dans le Missionary de New-York un religieux pailliste, le R. P. Burke. Le docteur Simon, avant d'attribuer aux Canadiens français, dans le Maine, tant d'influence sur les statistiques du divorce, ferait bien de poursuivre son enquête dans les milieux tout à fait américains de l'Etat, et des régions avoisinantes; il s'y rendrait vite compte que le divorce est le grand fléau de la famille américaine type, d'origine et de traditions, et que si certains Franco-Américains cèdent à la tentation de rompre leur mariage, c'est à cause de la contamination du mauvais exemple bien plus qu'à cause de leur "caractère émotif à l'extrême".

L'heure de la retraite...

"Il est assurément fort dur pour un homme actif de se décider à quitter la vie publique, quand le quitter en arrive", écrit le Citizen d'Ottawa; il cite à ce sujet la sage décision de sir Robert Borden, en 1920, de remettre à d'autres la direction de son parti. Sir Wilfrid Laurier, selon le même journal, aurait exprimé un jour le désir de quitter la vie publique, — c'était après l'élection de 1911, — ajoutant qu'il aimerait finir ses jours à la présidence de la commission proposée à la surveillance et à l'embellissement d'Ottawa. Mais les instances de ses amis le firent rester au poste; et il mourut quelques mois avant l'heure où il aurait dû reprendre le pouvoir. Sir Robert Borden, depuis sa retraite, s'est intéressé à la politique internationale

Le congé de Pâques

Le remplaçant de M. Bennett n'a pas marqué beaucoup d'empressement jusqu'ici pour fournir des informations aux oppositionnistes qui en demandent à propos de tout. Sir George ne sait pas, ne sait jamais rien. Il veut bien s'informer lui-même avant d'informer les autres. A ce compte-là les informations ne viennent pas en vitesse. Pour l'heure, les oppositionnistes libéraux ont grand hâte de savoir: les gens de la Cécéeffe doivent bien être travaillés par la même curiosité — à quelle date commencera le congé de Pâques, quelle sera la durée de ce congé.

Le congé de Pâques

Le remplaçant de M. Bennett n'a pas marqué beaucoup d'empressement jusqu'ici pour fournir des informations aux oppositionnistes qui en demandent à propos de tout. Sir George ne sait pas, ne sait jamais rien. Il veut bien s'informer lui-même avant d'informer les autres. A ce compte-là les informations ne viennent pas en vitesse. Pour l'heure, les oppositionnistes libéraux ont grand hâte de savoir: les gens de la Cécéeffe doivent bien être travaillés par la même curiosité — à quelle date commencera le congé de Pâques, quelle sera la durée de ce congé.

Le congé de Pâques

Le remplaçant de M. Bennett n'a pas marqué beaucoup d'empressement jusqu'ici pour fournir des informations aux oppositionnistes qui en demandent à propos de tout. Sir George ne sait pas, ne sait jamais rien. Il veut bien s'informer lui-même avant d'informer les autres. A ce compte-là les informations ne viennent pas en vitesse. Pour l'heure, les oppositionnistes libéraux ont grand hâte de savoir: les gens de la Cécéeffe doivent bien être travaillés par la même curiosité — à quelle date commencera le congé de Pâques, quelle sera la durée de ce congé.

Le congé de Pâques

Le remplaçant de M. Bennett n'a pas marqué beaucoup d'empressement jusqu'ici pour fournir des informations aux oppositionnistes qui en demandent à propos de tout. Sir George ne sait pas, ne sait jamais rien. Il veut bien s'informer lui-même avant d'informer les autres. A ce compte-là les informations ne viennent pas en vitesse. Pour l'heure, les oppositionnistes libéraux ont grand hâte de savoir: les gens de la Cécéeffe doivent bien être travaillés par la même curiosité — à quelle date commencera le congé de Pâques, quelle sera la durée de ce congé.

(Suite à la page 2)

Le discours de M. Bourassa

Le Canada et la paix

Coopérons avec les Etats-Unis — Doctrine de Monroe — Opinion de lord Fisher

Deuxième tranche du texte complet du discours fait par le député de Labelle, aux Communes, le 1er avril

On trouvera ci-dessous la deuxième tranche du texte de la traduction officielle, faite en vitesse par les traducteurs de la Chambre des Communes, du discours que M. Henri Bourassa, député de Labelle, a prononcé le 1er avril aux Communes, pour faire réaffirmer l'adhésion du Canada au traité pour la renonciation à la guerre". M. Bourassa n'a pas matériellement eu le temps de corriger à fond cette traduction, avant qu'elle paraisse aux Débats (compte rendu officiel, version non revue, 1er avril, pages 2455 et 2468). Il a cependant corrigé la reproduction que nous en donnons. (1)

Canada, Etats-Unis

La question de notre coopération avec les Etats-Unis est peut-être plus délicate, mais j'affirme qu'il n'y a pas un seul grand problème de politique intérieure ou extérieure que nous puissions régler au Canada sans tenir compte de la politique des Etats-Unis. Pourquoi nous vanter et agir comme des enfants? Pourquoi nous prétendre gouverner à notre guise le continent nord-américain contre le gré des Etats-Unis? Ce que nous devons rechercher, d'après moi, est une coopération amicale avec les Américains et, autant que possible, une coopération simultanée avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

J'espère que les honorables membres de cette Chambre n'ont pas oublié l'excellent conseil donné par sir Esme Howard quand il était ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington. Sans trop nous flatter — juste assez pour satisfaire la vanité des Canadiens — pas trop, un cocktail ou deux seulement — il a dit: "Vous pouvez jouer un rôle très utile dans la politique de la Grande-Bretagne, surtout en Amérique, et cela en vous faisant les interprètes des affaires anglaises auprès des Américains et les interprètes de l'opinion américaine en Angleterre." Entre nous, je pense que les Anglais et les Américains n'ont pas besoin du Canada pour correspondre entre eux. Néanmoins, ce petit conseil a du bon. Je prétends que nous devrions faire clairement entendre aux Américains que nous resterons loyaux à la Grande-Bretagne tant que celle-ci sera en faveur de la paix, et déclarer d'un autre côté au gouvernement anglais que si l'Angleterre prend parti pour la guerre et les Etats-Unis pour la paix, nous coopérerons nous aussi pour la paix.

On dira peut-être que je soulève une fois de plus la question de la doctrine Monroe — cette bête noire. Après avoir lu l'histoire pendant cinquante ans, ce qui m'étonne le plus c'est le contraste absolu qui existe entre la façon dont la doctrine Monroe est envisagée en Angleterre et celle dont elle est envisagée au Canada. Comme l'a écrit d'une façon si pittoresque notre regretté ami, M. John S. Ewart, "La politique Canning est quelquefois appelée doctrine Monroe".

On dira peut-être que je soulève une fois de plus la question de la doctrine Monroe — cette bête noire. Après avoir lu l'histoire pendant cinquante ans, ce qui m'étonne le plus c'est le contraste absolu qui existe entre la façon dont la doctrine Monroe est envisagée en Angleterre et celle dont elle est envisagée au Canada. Comme l'a écrit d'une façon si pittoresque notre regretté ami, M. John S. Ewart, "La politique Canning est quelquefois appelée doctrine Monroe".

Opinion de Lord Fisher

En juin 1914, je passais une matinée avec ce cher vieux lord Fisher, alors à la retraite. On attendit la déclaration de la guerre pour le rappeler à la direction de l'Amirauté. Il parlait avec une grande liberté et une grande facilité. C'était tout juste à la suite de la déroute de la politique navale de deux partis politiques du Canada, c'est-à-dire celle du gouvernement Laurier, qui aurait consisté dans la construction d'une flotte canadienne, et celle du cabinet Borden dont l'objet était de contribuer à l'agrandissement de la flotte anglaise. Je demandai à lord Fisher son avis sur ces deux politiques. "Elles sont également stupides, répondit-il. Que feriez-vous d'une flotte?" "Je l'ai toujours pensé, dis-je, mais vous devez savoir; vous êtes au courant des questions navales." Il me dit: "Le premier fou venu sait que le Canada se couvrirait de ridicule en se construisant une flotte, tout comme le Suisse. Un seul pays au monde peut vous attaquer et ce sont les Etats-Unis. Que ferait votre flotte contre les Etats-Unis?" "Et la participation de M. Borden à la flotte anglaise?" "C'est aussi ridicule, car mettez-vous bien dans l'esprit que, quel que soit le nombre des navires que vous donneriez, l'Angleterre ne se battra jamais avec les Etats-Unis pour le Canada ou pour tout autre motif. Nous n'en ferons rien, non pas parce que nous sommes lâches, mais parce que ce serait une absurdité et un crime. Nous ne pouvons nous battre avec les Etats-Unis et les Etats-Unis ne peuvent se battre avec nous. Par conséquent, pour organiser votre défense, ne venez pas à Londres; allez à Washington." "Les Canadiens, dis-je, n'accepteraient jamais cette idée; ils y verraient une atteinte à leur dignité." Et lui de répliquer: "Est-on si fou que cela, au Canada? Ne comprenez-vous pas que tous les pays du monde fondent leur politique sur la solidarité entre les nations? Nous, Anglais, sommes aussi fiers que tout autre peuple et, cependant, nous comptons sur la puissance de l'armée française pour notre défense contre l'Allemagne, tout comme, il y a plusieurs années, nous comptons que les Prussiens et les Autrichiens se battraient pour nous contre la France. Les Belges se fient à la flotte anglaise et à l'armée française pour se défendre contre l'Allemagne; au temps de Napoléon, ils comptaient sur nous et sur les armées prussiennes pour éviter la conquête française. De même, la nation française, aussi fière que toute autre, s'attend bien que nous défendrons ses côtes contre toute autre flotte. Revenez à la raison, votre meilleure arme défensive est de n'en pas avoir!"

Puisque je puis invoquer, à l'appui de mon raisonnement, l'avis d'un homme tel que lord Fisher et les paroles plus récentes du général MacRae, j'affirme: Allons tout de suite au cœur de la question, proclamons à la face du monde que nous voyons dans le désarmement le meilleur moyen de défendre le Canada.

Annexion

On me répondra: Cette façon d'agir nous exposerait au danger

A Québec

(Suite de la première page)
terre: M. Duplessis ne peut en dire autant.

Dans la boue

M. Duplessis rétorque que M. Vautrin s'est décerné des éloges, qu'il se "fout" de l'opinion du ministre Vautrin, qui regarde comme odieuse sa lutte de patriote en faveur du colon. Il préfère sa conduite à celle du ministre qui a donné son nom à une loi odieuse. Il ajoute: on parle souvent du congrès et on me reproche de n'y avoir pas assisté pour se dispenser de parler des lacunes du gouvernement, pour se dispenser de parler des colons de Laferté qui patageaient dans la boue alors que les officiers du ministère de la colonisation les volaient et que le ministre banquetait.

Les origines terribles de M. Duplessis

La colonisation ne se règle pas autour d'une table de banquet. Pendant ce temps-là le chef de l'opposition se battait. M. Duplessis affirme qu'il ne lui aurait rien servi d'aller au congrès et d'essayer de faire adopter des mesures que le gouvernement avait repoussées antérieurement. L'opposition n'avait pas le droit d'assister à ce congrès. Il précise, en répondant à M. Vautrin, qu'il est cultivateur de cœur et d'âme; il rappelle ses origines terribles et la nombreuse ramification des membres de sa famille et de sa parenté dans les paroisses de la région des Trois-Rivières, où ils ont été des pionniers ruraux. Il soutient que la lutte de l'opposition est celle du cultivateur et du colon.

M. Duplessis demande subitement: combien le ministre affecterait-il à l'achat de lots de cimetières?

M. Vautrin tente de répondre par la citation de procès verbaux. Il insinue que le chef de l'opposition a voté dans le sens contraire de ses paroles.

M. Duplessis réplique catégoriquement, en citant d'abord le discours qu'il a prononcé en cette circonstance, et en ajoutant qu'il faut à un ministre une audace inqualifiable pour prétendre qu'il a voté dans un sens contraire à ses paroles.

Suit une série de points d'ordre, de remarques vives.

M. Sauvé donne la réplique au ministre. M. Vautrin revient sur la question du vote et laisse de nouveaux entendre que le vote de M. Duplessis n'était pas logique avec ses paroles. M. Duplessis le rappelle à l'ordre en disant que même ministre, il n'a pas droit de dénaturer les faits.

M. Vautrin ramène la question de l'absence de M. Duplessis du congrès.

M. Sauvé tombe sur le ministre et lui demande carrément: Le congrès eût-il accepté oui ou non les suggestions connues qu'aurait faites le chef de l'opposition?

M. Vautrin prétend que son plan contient des projets équivalents à ceux de M. Duplessis.

Puis M. Duplessis soutient qu'il y avait des "pitons" à payer, et M. Vautrin qu'il n'y en avait pas.

Le débat s'ajourne, pour permettre aux ministres de tenir une réunion du conseil.

A. G.

Recomptage dans Verdun

M. le juge Forest, de la Cour de pratique, a ordonné hier matin le recomptage des votes dans l'élection de M. Omer Bombardier élu lundi dernier comme échevin du quartier no 1 de la ville de Verdun par une majorité de 5 voix. Ce recomptage qui a été demandé par le candidat défait, M. Emile Sainte-Marie, aura lieu lundi prochain devant un juge de la Cour supérieure.

Le Théâtre des Petits

Les programmes du Théâtre des Petits se caractérisent par leur diversité. L'auditeur ne se lasse jamais de ce qu'il entend et se réjouit volontiers à l'aspect si différent du numéro suivant. C'est ainsi qu'on trouvera dans le programme du 7 avril: du gai, du triste, du spirituel et de l'exquis... ainsi, tenez, le Jugement de Salomon qu'interpréteront de petites filles de sept ans est une pièce en vers extrêmement fine. "Secret de jeunes filles" permettra aux années de l'Ecole de prouver la sincérité de leur jeu. Onze petits garçons paraîtront dans une saynète fort plaisante intitulée "Les petits marmittons" et tiendra lieu de "Fever de rideau". Trois fillettes feront ensemble leur début dans une petite saynète au titre confus "Enfin nous l'avons retrouvé" qui peut bien avoir perdu ces enfants?.. Le communiqué ne le dit pas. (Communiqué)

On changerait le mode des exécutions

Ottawa, 5. — Au cours du débat sur les crédits du ministère de la Justice, hier soir, M. Hugh Guthrie a annoncé que le gouvernement projetait de changer bientôt le mode des exécutions capitales. Le ministre ne veut pas dire que le gouvernement pense à substituer la chaise électrique à la pendaison, mais simplement que les exécutions capitales pourraient avoir lieu à l'avenir dans un seul endroit par province et non pas dans chacune des prisons communes.

A l'Ecole de Musique d'Outremont

Demain le 6 avril, à 3h. 15 de l'après-midi, à l'Ecole supérieure de Musique d'Outremont, Mlles Rita Pavette, Madeline Trudel, Thérèse Branchaud et Thérèse Lavergne, élèves pianistes de l'école, donneront un concert. Mlle Thérèse Laurendeau, contralto, sera aussi au programme de ce concert.

Elle est Authentique!

En exigeant "Vichy Suprême," vous êtes sûr d'avoir une Limonade Purgative faite à Vichy, (France). "Vichy Suprême" a été très imitée. Mais aucune imitation ne peut avoir les propriétés exceptionnelles que possède l'eau authentique de Vichy, (France). C'est là le point important: Ne l'oubliez pas!

Vichy Suprême est délicieuse. C'est de l'eau pure de Vichy aromatisée et parfumée au citron. Doucement purgative, elle règle normalement le fonctionnement de l'estomac et élimine les impuretés.

Débarressez-vous de cette sensation de lourdeur, de fatigue! Prenez chaque matin la Limonade Purgative de Vichy-France. Méfiez-vous de toute imitation!

J. ALFRED OUMET
Agent Général pour le Canada
84, rue St-Paul Est - Montréal

Vichy Suprême
Limonade Gazeuse
PURGATIVE

Entre Tapani et Chibougamau

L'Assemblée législative adopte la motion Poulin pour la construction d'une route

Québec, 5.—La Chambre a adopté hier soir la motion du docteur Poulin, député de Laurier, pour la construction d'une route entre Tapani et Chibougamau. Dans l'opposition du docteur Poulin, cette route serait reliée ensuite à la région de Montréal. Il a fait le tableau des richesses naturelles de la région de Chibougamau: terres arables, pouvoirs d'eau, mines d'or, de cuivre, etc. Reliée à Montréal, cette région prendrait un essor considérable. La construction de cette route offrirait du travail à des chômeurs sans nombre. Et puis, dit M. Poulin, prophétique, si jamais le Québec doit constituer une entité politique et économique indépendante du reste du pays, il est essentiel qu'il soit pourvu des moyens de transport les plus étendus et les plus modernes. Cela viendra, surtout si le fédéral continue de nous traiter comme il le fait depuis quelques années.

Le député de Roberval, M. Moreau, fait l'historique de la région en question, depuis sa découverte en 1647 par le Père Jean DeQuin jusqu'aux expéditions d'Obalski en 1904 et aux voyages par avion de 1928. Il espère que le gouvernement va travailler à développer ce coin de pays par divers moyens, notamment par la construction de routes.

Le député Filion (Lac-St-Jean) veut bien une route, mais une route qui relie Chibougamau au Lac-St-Jean. Je savais, dit-il, que Montréal est la métropole du pays, mais je ne savais pas qu'elle est le monopole de tout, même de ce qui appartient aux autres régions de la province. Le débouché normal de Chibougamau, c'est le Lac-St-Jean. C'est aussi le plus court chemin. La nouvelle route desservirait ainsi une population de 130,000 habitants. La crise est terrible dans la région. Si l'y en a une à aider en construisant la route de Chibougamau, c'est celle du Lac-St-Jean. Montréal en est rendue, dit-il, à vouloir enlever le patrimoine aux autres régions afin de subsister. M. Filion s'oppose à ce que les ressources naturelles existantes dans la région de Chibougamau "soient transportées à Montréal pour l'aider à se coloniser".

M. Filion conclut que si Montréal veut se raccrocher à la région de Chibougamau, elle n'a qu'à appuyer le projet de route allant de Chibougamau à Roberval, de Roberval à La Tuque et de là à Grand-Mère, aux Trois-Rivières et finalement Montréal.

Le ministre de la voirie, M. Perrault, a conclu le débat. "Je n'ai aucune hésitation à dire que si la construction d'une route permanente devient nécessaire dans cette région, elle se fera du Lac-St-Jean à Chibougamau. On n'aurait que 120 miles de chemin à construire et cela fournirait de merveilleux débouchés pour les cultivateurs du Lac-St-Jean. Si l'on construisait une route de l'autre côté, cela nous coûterait au moins \$1,500,000, et avant de dépenser cette somme il faudra être assuré du développement de la région. D'ici deux ou trois ans, nous aurons le résultat des travaux qu'il s'effectuera là-bas. Peut-être le développement minier amènera-t-il la construction du chemin que l'on veut. En tout cas, pour le moment, je vois plutôt la nécessité de la construction de la route Lac-St-Jean-Chibougamau et c'est à cela que nous songerons d'abord." La motion est adoptée.

Les icères chez l'enfant

Huitième conférence du docteur Julien Huber à l'Université de Montréal

Etudiant les icères dans le jeune âge, le conférencier parle tout d'abord des icères des nouveau-nés, rappelle l'icère léger, dit physiologique, de la naissance, celui qui accompagne les malformations des voies biliaires et passe en revue les icères infectieux liés à la syphilis congénitale, aux infections mal connues du premier âge et la forme grave d'icère grave avec hémogloburie, en soulignant l'obscurité qui entoure encore ces dernières variétés, sauf les faits manifestes d'infection ombilicale. Chez les grands enfants, il faut distinguer dans les familles les cas passagers des formes chroniques.

CROISIERES D'HIVER

Les Bermudes
Deux ou trois départs hebdomadaires de New-York-Boston-Halifax
Aller et retour (4 jours en mer) 1ère classe, depuis... \$60.
Séjour de 1, 4 ou 5 jours entre les raccommodements. — Hôtel, repas compris, par jour, depuis... \$6.00
Chemin de fer de Montréal à prix réduits.

Antilles — Indes occidentales

N.-Y., de New-York — H., de Halifax — B., de Boston.

Navires	Départs	Durée jours	Prix minimum
Reliance (1)	N.-Y., 12 avril	7	80.00
Columbia (8)	N.-Y., 12 avril	5 1/2	65.00
Carinthia (7)	N.-Y., 13 avril	6	70.00
Lady Hawkins (3)	H., 14 avril	30	210.00 (Y)
—	B., 16 avril	—	—
Georgic (8)	N.-Y., 15 avril	5	65.00 (X)
Lady Rodney (2)	H., 17 avril	25	165.00 (X)
—	B., 19 avril	—	—
(revient à Montréal le 12 mai)			
Lafayette (1)	N.-Y., 18 avril	7	87.50
Columbia (6)	N.-Y., 19 avril	9	110.00
Organisé avec le concours du "Devoir"			
Manhattan (8)	N.-Y., 19 avril	4	50.00
Carinthia (1)	N.-Y., 20 avril	8	90.00
Reliance (1)	N.-Y., 20 avril	8	90.00
Lady Drake (3A)	H., 20 avril	20	150.00
—	B., 21 avril	—	—
Colborne (12)	H., 27 avril	33	150.00
(revient à Montréal le 29 mai)			

LISTE DES CROISIERES D'ETE SUR DEMANDE

- (X) Visites aux escales et hébergement à la Jamaïque, en plus \$54.
(Y) Visites aux escales et hébergement à la Guyane, en plus, \$54.
- | | |
|---|---|
| (1) Bermudes, Bahamas, Jamaïque. | (3A) Comme ci-dessus moins la Guyane. |
| (2) Bermudes, Bahamas, Jamaïque. | (6) Nassau, Miami, la Havane — visites aux escales comprises. |
| (3) Bermudes, St-Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad, Guyane anglaise. | (7) Bahamas. |
| | (8) Bermudes. |
| | (12) Bermudes, Porto-Rico, Barbades, Trinidad, Guyane. |

CALIFORNIE par CUBA et PANAMA

SERVICE BI-MENSUEL DE NEW-YORK
Aller et retour par l'océan: Par bateau et par rail: —
1ère classe \$277.50 1ère classe \$275.00
Touriste \$180.00 Touriste \$210.00

A CUBA — Voyage de 9 jours dont 3 à La Havane, hébergement et visites compris \$120.

A la Nouvelle-Orléans par l'océan

Départs de New-York 2 et 23 janvier et toutes les 3 semaines
Passage 1ère, aller et retour, hébergement \$90.
4 jours et visites ...

Le Devoir — Voyages

430, Notre-Dame Est - Montréal
Tél. HARVEY 1241
ASSURANCES - CHEQUES - PASSEPORTS

Epidermie à Thetford-les-Mines

Thetford-les-Mines, Qué., 5 (S.P.C.). — Une épidémie de rougeole sévit à Thetford-les-Mines. Le bureau provincial d'hygiène a ordonné la fermeture de toutes les écoles de la municipalité.

Avis de décès

MENARD — A Montréal, le 4 avril 1935, décédée à 13 ans et 6 mois, Madeline, fille de M. et Mme Joseph Menard, née Bernadette Laroche. Funérailles le samedi 6 avril. Le convoi funèbre partira du No 148 rue St-Charles-Est, à Longueuil. Le service funèbre aura lieu à 8 h 30 à l'église de Longueuil. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

- BOUCHER — A Montréal-Nord, le 3, à 67 ans, Avila Boucher, épouse de Delphine Gascon.
- BRION — A Montréal, le 2, à 73 ans, Eliza Goulet, épouse en 1ères noces de Traifit Hétu et en 2èmes de Fabien Brion.
- COUTURE — A Montréal, le 3, à 33 ans, Née Couture.
- DESCARY — A Outremont, le 2, à 43 ans, Eugène Descary, époux de Clara Charbonneau.
- DESJARDINS — A Ste-Thérèse, le 3, à 91 ans, Joseph-Fiacre Desjardins, époux de feu Elodie d'Acou.
- DESROCHERS — A Montréal, le 3, à 25 ans, Gratia, fille de feu Emery Desrochers et de Mme Joseph Loyer.
- DEARVILLE — A Montréal, le 3, à 50 ans, Lucille-Joseph Dearville.
- FILTEAU — A Montréal, le 4, à 76 ans, Née Filteau.
- GAUTHIER — A Braxac, N.-Y., le 2, à 25 ans, Antoinette Charlebois, épouse d'Hervé Gauthier.
- GENDRON — A Bellevue, Ville de Lery, le 4, à 82 ans, Odile Gendron.
- GURNON — A Montréal, le 4, à 81 ans, Marie-Louise Tardif, épouse d'Ernest Gurnon.
- LACHAPPELLE — A Longueuil, le 2, à 34 ans, Guillemine Labouin, épouse d'Albert Lachapelle.
- MENARD — A Longueuil, le 4, à 13 ans, Madeline, fille de M. et Mme Joseph Menard.

Docteurs, Consultez !!
les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale de Radiologie
Rayons X

Tonic (électricité médicale)
—Gallois & Cie—
Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouge
Lampes acétyléniques pour salles d'opérations.

—Etablissements G. Boulette—
Instrumentation de Diagnostic

—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogue sur demande

PAUL CARDINAUX, D. Sc.
PRÉCISION FRANÇAISE
423 CHÉRIER MONTREAL H.A. 2357

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —
 Demain SAMEDI, 6 avril 1935.
 De la Fête
 Lever du soleil, 5 h. 32.
 Coucher du soleil, 6 h. 54.
 Coucher de la lune, 10 h. 56.
 Nouvelle lune, le 3, à 7 h. 17 m. du matin.
 Premier quart, le 10, à 0 h. 48 m. du soir.
 Pleine lune, le 18, à 4 h. 16 m. du soir.
 Dernier quart, le 25, à 11 h. 27 du soir.

— DEMAIN —
 FROID, NEIGE POSSIBLE
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 30.
 Minimum 18.
 Même date l'an dernier 28.
 Minimum aujourd'hui 23.
 Même date l'an dernier 24.
 BAROMETRE: 10 h. a.m. 30.32. 11 h. a.m. 30.32.
 (Chiffres fournis par la Maison L.R. de Meslé, 1610 Saint-Denis, Montréal.)

Le projet Hepburn relatif aux contrats d'électricité et les Britanniques

Le gouvernement de la Grande-Bretagne attirera l'attention du gouvernement canadien sur le malaise qu'il suscite là-bas

Londres, 5. (S.P.C.) — Le gouvernement de la Grande-Bretagne attirera l'attention du gouvernement du Canada sur le malaise que suscite chez les Britanniques le projet formé par le cabinet Hepburn de proclamer inopérants des contrats que la commission ontarienne des ressources hydro-électriques a conclus avec des firmes du Québec.

La demande du député conservateur sir Waldron Smithers, le secrétaire d'Etat pour les dominions, M. J. H. Thomas, s'est engagé à communiquer avec Ottawa à ce sujet. Sir Waldron a invité le gouvernement à faire des représentations à Ottawa sur la "grave nature" du projet de loi Hepburn et sur la nécessité de sauvegarder l'inviolabilité du contrat. Il a aussi invité à demander quelles mesures Ottawa entendait prendre pour protéger les obligataires britanniques.

M. Thomas a répondu: Je crois savoir que le premier ministre de l'Ontario déclare, dans un projet de loi, que certains contrats de longue durée, conclus par la commission ontarienne des ressources hydro-électriques et des firmes du Québec, pour la fourniture de quantités considérables d'électricité à la commission, sont et ont toujours été illégaux, nuls et sans force, principalement parce qu'ils ont été négociés sans le consentement

des municipalités ontariennes intéressées. L'honorable député comprend qu'il y a là une question relevant du gouvernement canadien qui déjà, paraît-il, s'en occupe attentivement. Je ferai part aux autorités canadiennes de l'anxiété que l'honorable député a exprimée.

Sir Waldron a affirmé que la valeur des obligations des firmes québécoises atteintes a diminué de 51 millions de dollars récemment.

Il a ensuite voulu savoir si M. Thomas demanderait au gouvernement si celui-ci, dans son propre intérêt, peut prendre des mesures pour empêcher la réalisation du projet du gouvernement ontarien. M. Thomas a fait remarquer qu'il ne lui appartenait pas de conseiller le gouvernement du Canada. Il a ensuite rappelé que, d'après une déclaration énoncée en leur nom, les autorités canadiennes pensaient tout récemment qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur la question.

Sir Waldron a dit qu'on attribue au premier ministre du Canada ce commentaire: C'est un vol manifeste.

Je n'en sais rien, a répondu M. Thomas. Mais je crois que la meilleure déclaration [à ce sujet] viendrait de M. Bennett. Une déclaration de cette source serait beaucoup plus importante qu'une déclaration venant de moi.

M. Bouchard deviendrait ministre...

(Suite de la 1ère page)

tre le bill de la commission de l'électricité annule pratiquement ces pouvoirs. Autrement dit, si une municipalité veut municipaliser son service électrique, elle devra avoir la permission de la commission et faire approuver les taux par ladite commission.

Celle-ci aura le pouvoir de changer les taux quand il lui plaira, etc. Car l'article 28 de la loi de la Commission dit ce qui suit:

"28. — Après l'entrée en vigueur de la présente loi, aucun service public ne doit commencer la construction ou l'exploitation d'une ligne, d'une usine ou d'un réseau ou système ou d'une partie quelconque d'iceux, sans avoir au préalable obtenu l'approbation et la permission de la Commission".

2. — La Commission a le pouvoir de donner cette approbation et cette permission quand elle considère que cette construction ou cette exploitation est nécessaire ou utile.

3. — Les dispositions du présent article s'appliquent à toute extension, modification ou changement de rapportant à la ligne, à l'usine, au réseau ou au système qu'elle exploite un service public.

Plus loin, on lit ce qui suit, dans le bill de la Commission:

"Tout service public doit transmettre à la Commission:

(A) Les listes des taux ou charges réclamées de tous ses clients ou abonnés, personnes, sociétés, corporations municipales ou autres.

(B) Les copies de ses classifications, règles, pratiques et formules de contrats affectant ses taux, charges et services, ou s'y rapportant.

2. Aucun service public ne peut augmenter ses taux ou charges, ou modifier ses classifications, règles, pratiques et formules de contrat de manière à augmenter ses taux ou charges, de quelque manière que ce soit sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de la Commission après qu'elle aura établi que cette augmentation est justifiée.

Plus loin encore, on lit à l'article 34:

"La commission, lorsqu'elle croit nécessaire et dans l'intérêt public d'agir ainsi, peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une plainte, déterminer quels sont les taux, règlements, conditions, pratiques ou contrats qui sont justes, raisonnables et suffisants pour le service public intéressé".

Et ainsi de suite.

Les mots "service public"

Or, que signifient les mots "service public" dont il est question dans les susdits paragraphes?

Les deux bills contiennent la même définition qui est la suivante:

"2. — Les mots "service public", signifient toute corporation, municipale ou autre, toute société, personne ou association de personnes, leurs locataires, fidèles-commissaires, liquidateurs ou receveurs, qui possèdent, exploitent, administrent ou contrôlent un système de production de transmission, de distribution ou de vente de l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage, d'énergie ou de force motrice".

Comme quoi il est clair que le jour que le bill de la municipalisation accordée de beaux pouvoirs, mais qu'ils sont immédiatement détruits par le bill de la Commission de l'électricité.

Ce dernier comprend d'ailleurs des clauses assez curieuses.

Le gouvernement peut les remplacer

Ainsi, à première vue, les trois commissaires paraissent avoir toute latitude, toute garantie. Mais si l'on se reporte à l'article 10, on constate que le lieutenant-gouverneur en conseil, autrement dit le gouvernement, a la plus entière discrétion pour remplacer un ou tous les commissaires lorsqu'il juge qu'un ou ces commissaires sont inhabiles à agir, en raison de maladie, d'absence ou d'autre cause. Conséquemment, le gouvernement est le seul juge en la matière, pour remplacer les commissaires à son gré.

La Commission a, apparemment, le pouvoir de s'adjoindre des techniciens, mais c'est le gouvernement qui fixe le salaire de ces techniciens, et il pourra, quant aux techniciens nommés par cette Commission, donner un salaire de \$100 par an, et nommer lui-même plusieurs techniciens à un salaire de \$7,000 par an, s'il le veut.

On voit également que les commissaires ne doivent avoir aucun intérêt dans l'industrie de l'électricité. Mais c'est le gouvernement qui décidera ce qui constitue l'intérêt en question.

Cela veut dire que le gouvernement, s'il n'est pas content des commissaires, pourra les remplacer par des gens qui sont plus à sa convenance.

On voit aussi qu'en cas de contestation, au sujet de l'extension d'une ligne électrique, la commission pourra décider si ladite ligne doit être prolongée, les conditions de l'extension et pourra même, si elle le veut, par exemple, faire payer par la corporation municipale les travaux d'extension de la compagnie privée.

Dans Saint-Laurent 1,504 et dans Mercier 3,396

C'est le nombre des demandes d'inscription que L'"Action libérale nationale" conteste dans ces deux comtés — Fin de la révision cet après-midi — Plaidoiries à 4 heures sur le sort de ces 4,900 contestations pour lesquelles la Commission n'aura pas le temps d'entendre la preuve — Plusieurs témoins n'étaient pas en Cour ce matin

La Commission de révision des listes électorales a continué ce matin la révision des demandes d'inscription du comté de Laurier. Au début de la séance, les avocats de l'"Action libérale nationale" ont déposé deux requêtes relatives aux comtés de Saint-Laurent et Mercier. Pour Mercier, la requête était signée par Me Cormier, qui est électeur dans ce comté. Les deux requêtes sont à l'effet que le requérant s'objecte personnellement et au nom de l'"Action libérale nationale", à l'inscription des noms présentés, sauf un certain nombre qui sont énumérés dans les listes annexées aux requêtes. Dans Saint-Laurent, il y a 2,246 demandes; l'"Action libérale nationale" en accepte 742 et conteste les 1,504 autres. Dans Mercier, il y a 7,565 demandes; 4,169 ne sont pas contestées, et 3,396 sont contestées. Les demandes non contestées ont été acceptées par la Commission et les autres ont été suspendues.

Me Jean Martineau a dit qu'il se pose la question de droit, mais le président de la Commission a dit que la Commission entendrait d'abord les contestations, jusqu'à 4 heures cet après-midi, et qu'alors les avocats pourraient plaider.

On a ensuite appelé les noms de personnes assignées et qui n'étaient pas en cour hier. Dans la grande majorité des cas, ces personnes n'étaient pas présentes et il s'agissait dans la plupart des cas aussi de noms ni anglais ni français. La plupart de ces demandes d'inscription ont été acceptées par la Commission, vu que les contestants n'étaient pas en mesure de faire la preuve qu'ils n'étaient pas acceptables. A la fin, Me Cormier a demandé et obtenu que trois polles aujourd'hui ne soient de nouveau à cet après-midi vu l'absence des témoins.

M. Schwartz

A certain moment, M. Cormier a déclaré qu'il était informé que M. Bernard Schwartz, ancien évêque, avait les témoins de ne pas rester dans la Cour et de s'en aller. M. Schwartz a dit que c'était faux. Il a expliqué qu'un homme lui avait dit qu'une de ses parentes était paralysée et lui avait demandé si elle devait comparaître quand même, et qu'il lui a répondu que la loi

n'en exigeait pas tant. M. Cormier a demandé que les documents de la Commission ne soient pas confiés à d'autres qu'à des avocats.

M. Schwartz qui compulsait les listes avec des avocats libéraux a riposté que M. Cormier devenait nerveux. Il a laissé entendre qu'il ne voyait pas ce que M. Cormier voulait prouver par toutes ces contestations.

M. Martineau lui a demandé: Vous ne savez pas encore? Et M. Cormier a répondu à M. Schwartz: C'est pour empêcher 2,000 témoins, si vous voulez le savoir.

Me Gross a déclaré que M. Schwartz était plus intéressé dans cette affaire que Me Cormier, et Me Edouard Tellier a fait remarquer que les avocats de l'"Action libérale nationale" ont été depuis le début des séances aidés par des gens qui ne sont pas avocats et qui ont pu compiler à leur aise les affidavits. M. Cormier a expliqué qu'il se plaignait surtout du fait que les requêtes relatives aux comtés de Saint-Laurent et Mercier, qu'il avait remises le matin alors qu'il aurait pu les garder jusqu'à 4 heures, ont été confiées à d'autres qu'aux avocats.

Aux avocats

La Commission a décidé que les documents déposés ne peuvent être confiés qu'aux avocats, ou à d'autres personnes sous la surveillance des avocats.

Dans le cours de la matinée, vu l'absence de nombreux témoins plusieurs cas ont été suspendus, et la Commission n'en a rejeté qu'une dizaine environ. Il s'est présenté plusieurs cas cocasses. Des demandes étaient faites pour des personnes censées demeurer à un numéro qui n'existe pas. Dans une école des Frères Maristes, rue St-Jérôme, on avait inscrit un nommé Komenberg, étudiant, résidant à cette école; le concierge de l'école a juré qu'il n'y a personne de ce nom qui demeure ou a demeuré à l'école, au moins depuis cinq ans qu'il y est.

C'est cet après-midi que les avocats de part et d'autre vont débattre le sort des noms contestés par l'"Action libérale nationale" dans Saint-Laurent et Mercier, et probablement aussi des noms contestés de Laurier qui n'auront pas encore été étudiés.

Nouveau curé de St-Hermsa

M. L'ABBE J.-W. LEONARD SUCCEDE A L'ABBE ALEXIS LEVEILLE

On apprend ce matin que l'abbé Joseph-Wilfrid Léonard, aumônier de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, est nommé curé de la paroisse de St-Hermsa, curé des Deux-Montagnes. Il succède à l'abbé Alexis Léveillé qui a succédé lui-même à l'abbé Boisseau, de Sainte-Scholastique, décédé récemment.

L'abbé Léonard est né à Montréal le 4 mai 1885. Il est le fils d'Edmond Léonard, pharmacien, et d'Ollympe Lamothe. Il a fait ses études classiques à Sainte-Thérèse et sa théologie au grand séminaire de Montréal, où il fut ordonné par Mgr Archambault, le 29 juin 1911. Il fut ensuite professeur au séminaire de Sainte-Thérèse, vicaire à Napierville, à la Pointe-Claire. En 1918, il devenait aumônier adjoint à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. Un peu plus tard, il devenait aumônier.

Caucus conservateur

Ottawa, Ont., 5 (D.N.C.) — Les députés conservateurs tiennent un caucus ce matin pour décider des vacances de Pâques et du travail parlementaire. On s'attend que sir George Perley fasse une déclaration cet après-midi.

Dans les pénitenciers

Ottawa, 5. — La plus grande partie de l'après-midi et toute la soirée d'hier, aux Communies, ont été consacrées à l'étude des crédits de M. Guthrie relatifs à l'administration des pénitenciers.

M. Guthrie a annoncé que le gouvernement a l'intention de mettre bientôt à l'essai dans les pénitenciers canadiens un régime dans le genre de celui qui existe en Grande-Bretagne, le régime Borstal, dont le but est de protéger les jeunes délinquants.

Nomination du R. P. Scannel, O.M.I.

Cité du Vatican, 5 (A.P.) — Le supérieur général des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée annonce la nomination officielle du Père Joseph Scannel comme provincial de la province de Saint-Pierre d'Ottawa pour les populations de langue anglaise. Le Père Scannel a été quelque temps provincial des Oblats en Irlande.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

M. François Watery M. Gault veut que M. Taschereau aille à Londres

L'ancien directeur de l'Ecole dentaire universitaire de Bruxelles est l'hôte de notre Faculté de chirurgie dentaire et de son doyen, à Montréal

La clinique dentaire Eastman

M. François Watery, hôte de la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal et de son doyen, le docteur Endore Dubeau, est l'ancien directeur de l'Ecole dentaire universitaire de Bruxelles et le directeur de la dotation dentaire Eastman, de Bruxelles.

Arrivé à Montréal il y a quelques heures, M. Watery sera demain soir l'hôte d'honneur à un dîner-causette servi au Cercle Universitaire, qui réunira de nombreux dentistes de Montréal et de la région.

Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé ce matin, le docteur Watery nous a raconté que Bruxelles est la troisième capitale européenne à posséder une clinique dentaire Eastman. Le millionnaire Eastman a laissé en effet, une somme considérable pour l'établissement de cliniques dentaires dans le monde. A part celle de Rochester, qui est l'enfant gâté de feu M. Eastman, les villes de Londres, de Rome, s'enorgueillissent déjà de posséder une clinique dentaire Eastman, et le 1er août prochain les villes de Stockholm et de Bruxelles pourront en faire autant, car ce jour-là aura lieu l'inauguration de ces immeubles ouïlles de façon tout à fait moderne pour le traitement dentaire.

A une de nos questions, M. Watery répond que la succession Eastman fournit l'immeuble et l'outillage, mais que les frais de gestion retombent sur le conseil communal. Il est arrivé ceci, dans le cas de Bruxelles, qu'on a affecté un peu plus que la moitié de l'octroi d'un million à la construction et à l'outillage de l'immeuble et qu'on réservait le reste à l'administration et aux frais de gestion. Or, la baisse de la monnaie européenne, relativement au dollar américain, survient après la signature du contrat, a balayé la majeure partie de la réserve destinée à la gestion.

M. Watery prévoit que la commission municipale de Belgique absorbera le déficit d'opération mais que la direction de la clinique s'occupera de voir à ce qu'il soit aussi faible que possible.

La donation Eastman a pour objet de fournir les moyens matériels de donner un traitement dentaire aux enfants d'âge scolaire, indigents en principe. A Rochester, on réclame cinq sous de chaque enfant, pour leur faire sentir qu'ils paient pour les services reçus, ce qui les pousse à les mieux apprécier.

La maison de Bruxelles est vaste. Il y a place dans une de ses principales salles pour 52 praticiens.

Ces cliniques, précise M. Watery sont absolument autonomes.

M. Watery nous explique ensuite que les règlements de la donation stipulent que le directeur d'une clinique doit faire un séjour d'envi-ron deux mois à la clinique-mère de Rochester pour s'instruire en méthodes américaines et de la nouvelle méthode du service de la nouvelle clinique. C'est pour cette raison qu'il est en Amérique. Le directeur de la clinique de Rochester l'a invité à faire une tournée des principales écoles dentaires d'Amérique, et c'est là la raison de son passage à Montréal. De Montréal, il ira à Québec, puis à Chicago, à Washington, à Philadelphie et à Boston. Pendant ses séjours dans ces villes universitaires, M. Watery se rend compte du niveau théorique et pratique de l'enseignement dentaire.

M. Watery est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold. Comme il est de haute stature et qu'on lui en faisait remarquer, il répondit:

— Dans mon pays, nous sommes ainsi. C'est en raison inverse de la superficie géographique.

QUEBEC, 5. (D.N.C.) — M. C.-E. Gault, veut que le premier ministre ou un de ses collègues aille à Londres représenter la province aux fêtes qui se dérouleront à l'occasion du 25e anniversaire du couronnement de Leurs Majestés.

La motion du député de St-Georges dit en effet que "la Chambre est d'avis que la province de Québec devrait être représentée aux fêtes qui auront bientôt lieu en Angleterre à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté le Roi George V, et elle invite le premier ministre de la province à s'y rendre comme représentant de celle-ci, ou à y déléguer un de ses collègues."

Le choix du médecin L'affaire des faux cautionnements

Par un vote de 9 à 5, le comité des bills publics rejette le bill Duplessis

Québec, 5 (D. N. C.). — Par un vote de 9 à 5 le comité des bills publics a rejeté ce matin le projet de loi de M. Maurice Duplessis ayant pour effet de rétablir le choix du médecin en faveur de l'ouvrier accidenté.

Ont voté pour le bill: MM. Duplessis, Béique, Elie, Lafleur et Sauvé. Ont voté contre: MM. Taschereau (Montmorency), Perrault, Stockwell, Côté (Bonaventure), Dugas, Fautoux, Gault, Poulin et St-Onge.

M. Arcand, ministre du Travail, était au comité, mais n'en est pas membre. Il a cependant soulevé une objection contre le bill.

Les compagnies forestières et ferroviaires se sont fortement opposées à ce que l'ouvrier recouvre le droit au choix de son médecin. Elles ont été appuyées par le premier ministre et le trésorier de la province.

Le ministre du Travail a posé une question à M. Duplessis et dit qu'il n'avait fait que répéter l'opinion des commissaires des accidents du travail quand il déclare que la commission épargnera \$80,000 par année lorsque les compagnies choisissent elles-mêmes le médecin.

M. Duplessis a vainement protesté en disant qu'on mettait la question monétaire avant la question humanitaire et qu'on refusait à l'ouvrier le droit que n'importe quel autre être humain peut exercer.

L'affaire des faux cautionnements

L'affaire des fournisseurs de faux cautionnements entre dans une nouvelle phase et l'on ne cherche plus à passer ces causes dans l'ombre propice des cabinets de travail particuliers.

Après avoir entendu la preuve de la Couronne dans la cause d'Ulric-J. Mercille, 3981, rue Saint-Denis, le magistrat Maurice Tétréau, siégeant aux enquêtes préliminaires, a fixé au 12 avril prochain l'examen volontaire de cet inculpé, qui aurait fourni des cautionnements sur des meubles qui ne lui appartenaient pas.

Comme le procureur de la Couronne dans ces causes, Me Antoine Sénéchal, versait certains documents au dossier de Wilfrid-Paul Daigle, le magistrat Maurice Tétréau a accusé, sur le banc, Daigle de s'être parjuré et a immédiatement fixé son examen volontaire pour parjurer au 12 avril. Il subira aussi à cette date son examen volontaire dans la cause de faux cautionnements. Daigle a juré être propriétaire d'immeubles qu'il ne possède pas, commettant par là un parjure.

La démission de Jonakas

(D'après des dépêches de la Canadian Press, de l'agence Havas, et de l'Associated Press)

On mande de Kaunas que M. Jonakas a résigné la charge de gouverneur de Memel. Parmi les motifs de sa démission, il y aurait le fait que la Grande-Bretagne, la France et l'Italie ont conseillé à la Lituanie d'user de modération envers les agitateurs nazistes du territoire.

Conformément à une décision annoncée il y a deux semaines, le gouvernement français envoie aujourd'hui 30,000 soldats aux fortifications de l'Est.

En Allemagne

Un correspondant de l'Associated Press à Berlin câble tenir de haute source que le Reichsführer a donné à sir John Simon, au cours de leurs entretiens, un document où il dit que l'Allemagne est prête à coopérer de la manière suivante au maintien de la paix européenne: Elle accepterait ses présentes frontières pour au moins dix ans et elle négocierait une série de pactes de non-agression avec ses voisins.

On pense que sir John communiquera ces propositions aux délégués français et aux délégués italiens avec qui il confèrera à Strasbourg, jeudi prochain.

La défense britannique

Dans un discours à Birmingham, le premier lord de l'Amirauté, sir Bolton Eyres-Monsell, a préconisé une expansion des forces de la Grande-Bretagne, affirmant, ainsi que plusieurs membres du gouvernement britannique l'ont fait ces derniers mois, que le pays n'est pas en mesure de se défendre.

Dans un discours où il y avait de l'ironie, le ministre de l'Aviation du Reich, le général Goering, a dit que le ministre des affaires étrangères de la France, M. Laval, qui doit aller à Moscou vers la fin du mois, ferait bien de ne pas aller plus loin que Berlin, si les Français veulent la paix.

Goering et Laval

Le Dr Ernest Poulin prit la parole pour déclarer qu'il avait changé d'idée au sujet du choix du médecin. On sait qu'il a voté pour le choix du médecin dans le passé.

Il a changé d'idée parce que, dit-il, les ouvriers sont satisfaits à Montréal. Il préférerait certaines réformes au sein de la commission.

Le premier ministre dit qu'il n'y a pas de raison de changer la décision que l'on avait prise il y a deux ans, lorsqu'on a enlevé à l'ouvrier le choix de son médecin.

Le vote donna le résultat indiqué plus haut.

Si vous voyagez...

Adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets omnis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARBOUR 1241-X.

LE REZ-DE-CHAUSSÉE -- FAITS ET OPINIONS

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres écrites, ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Pourquoi cela se fait-il?

Montréal, le 1er avril 1935.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour mettre vos lecteurs au courant d'un fait qui outrepasser les principes d'une administration sérieuse, soucieuse de ses électeurs.

Il y a déjà bientôt sept ans que j'ai l'occasion d'assister aux délibérations publiques du conseil municipal. Changement d'administration après changement, j'en étais venu à la conclusion de "laisser faire" public; car je n'y voyais aucun chan-

gement. Les millions de dollars se venaient, rien qu'à mentionner le traditionnel "Adopté-Carryed", un point et c'est fini. Mais voilà que le Board of Trade, le Chambre de Commerce, etc., etc., dans de récentes déclarations, nous ouvrent les yeux, que nous n'aurions jamais dû tenir fermés. La ville de Montréal compte tout près du million de population et combien voyons-nous de contribuables aux assemblées de nos gouvernements pour les encourager? Il est vrai, paraît-il, que le bal a lieu aux "caucus", mais nous ne sommes pas censés en être informés.

Vendredi dernier, le 29 mars, à l'assemblée de l'après-midi, le représentant du quartier St-Jean-Baptiste demandait au président de l'exécutif s'il était à sa connaissance que des refuges "supposés fermés" sont subventionnés par la Commission du chômage. La réponse traditionnelle du président fut: "Je ne le crois pas". Voilà la

belle réponse d'une tête dirigeante; ce quelques paroles démontrèrent le manque de connaissance, ou l'absence de conscience, ou le "laissez faire" de notre président. A la fin il dut avouer qu'il croyait, mais il ne le savait pas, que le trésorier payait à chaque mois, depuis novembre dernier, d'anciennes dettes dues à ces refuges.

Je suis à me demander si le trésorier a le droit de faire faire ces versements de fonds à la Commission du chômage, en payant ces vieilles dettes; si oui, pourquoi la dette d'honneur, vingt fois due, de \$50,000 à notre Société Saint-Vincent de Paul, ne serait-elle pas acquittée?

Le représentant de Saint-Jean-Baptiste avait parfaitement raison de poser cette question, car certains montants sont payés par la Commission du chômage, à certains refuges, tandis que d'autres refuges ne reçoivent rien, et ces montants sont payés à même les allocations

votes chaque mois.

Rosaire FALARDEAU, 424, est, rue Rachel.

La loi à tout faire

M. le directeur,

Au nombre des projets de loi qui doivent être soumis au cours de la présente session, il en est un autour duquel, dans les cercles ministériels tout au moins, on a fait jusqu'ici le plus grand silence. Il s'agit du projet de loi numéro 15, dit "Loi de l'aide aux chômeurs nécessiteux 1935". De ce projet, dont on entendait certainement parler d'il y a quelques semaines, quatre points très nets se détachent: 1o Le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le ministre, sous prétexte de secours aux chômeurs nécessiteux, peut créer et abolir les lois qu'il jugera à propos; 2o engager, sans limite, les crédits de la province en contractant des emprunts; 3o acquérir de gré à gré ou par expropriation les immeubles nécessi-

taires et droits immobiliers; 4o autoriser toute corporation municipale à emprunter au-delà de la limite fixée par les lois qui régissent cette corporation.

Le gouvernement est appuyé par une majorité assez forte et assez docile pour être sûr d'avance de l'adoption du projet. Mais on se demande quels peuvent être les motifs qui poussent le ministère à réclamer ce blanc-seing d'une importance aussi formidable, alors qu'ils pouvaient présenter au cours de la session tous les projets imaginables susceptibles de pallier à la situation créée par le chômage. Est-ce que ces règlements qu'on veut adopter ou abolir, et qu'on ne mentionne pas, ces emprunts qu'on veut contracter et dont on ne parle pas non plus, sont si extraordinaires qu'on a peur de les soumettre aux représentants du peuple?

Il est indéniable qu'une fois en possession de ce blanc-seing, le ministère pourra accomplir une véritable révolution dans la finance provinciale, et permettre aux municipalités d'en faire autant au sujet de leur. En réalité, sous prétexte de secourir les chômeurs nécessiteux, on pourra emprunter jusqu'à la limite du crédit de la province. La propriété, le revenu privé, les bénéfices du commerce et de l'industrie étaient déjà hypothéqués, dans le Québec, par plusieurs générations, et cela, parce que les dépenses ont toujours dépassé les recettes. Avec encore un peu plus d'exagération dans le même sens, on ne pourra pas diminuer les impôts avant trois ou quatre cents ans, au minimum.

Qu'on ne se méprenne pas sur mes paroles. Je ne désire pas plus qu'aucun autre mettre des obstacles aux projets gouvernementaux destinés à soulager, diminuer ou faire disparaître le chômage. A Dieu ne plaise! Mais encore faut-il que nous sachions en quoi consistent ces projets, et qu'on ne mette pas le

prétexte de la crise en avant pour contracter n'importe quel emprunt ou acquérir des propriétés. On ne voit pas très bien, par ailleurs, comment les chômeurs nécessiteux pourraient bénéficier de l'achat d'immeubles par la province. Enfin, même si le gouvernement est bien intentionné en présentant cette mesure, ne croit-il pas que l'opinion générale pourrait l'accuser de se servir du projet de la loi numéro 15 pour préparer les prochaines élections?

En somme, pour tout résumer, le ministère va s'arroger le droit de gouverner, faire et défaire des lois, sans renseigner ni consulter les représentants du peuple. A quoi bon, alors, conserver les deux Chambres et payer une forte indemnité aux membres de la députation et du Conseil législatif si la province doit être conduite et administrée par une poignée d'hommes?

Démétrius BARIL.

prétexte de la crise en avant pour contracter n'importe quel emprunt ou acquérir des propriétés. On ne voit pas très bien, par ailleurs, comment les chômeurs nécessiteux pourraient bénéficier de l'achat d'immeubles par la province. Enfin, même si le gouvernement est bien intentionné en présentant cette mesure, ne croit-il pas que l'opinion générale pourrait l'accuser de se servir du projet de la loi numéro 15 pour préparer les prochaines élections?

En somme, pour tout résumer, le ministère va s'arroger le droit de gouverner, faire et défaire des lois, sans renseigner ni consulter les représentants du peuple. A quoi bon, alors, conserver les deux Chambres et payer une forte indemnité aux membres de la députation et du Conseil législatif si la province doit être conduite et administrée par une poignée d'hommes?

Démétrius BARIL.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Vendredi, 5 avril

Radio-États-Unis

Auditions recommandées

WABC — 348.5 m., 860 kil.

1.00 p.m. Cérémonie de l'Université Denison... 2.15 p.m. Concert de l'Université Denison...

3.15 p.m. La Symphonie de Minneapolis... 4.15 p.m. Concert Chloé Service — Orchestre Koarrio Boudin...

L'Heure provinciale... 8.00 p.m. Concert Chloé Service — Orchestre Koarrio Boudin...

Aux "oncles courtes" de Schenectady... 11.00 p.m. La Conservatoire de Musique de Cincinnati...

Samedi, 6 avril... Auditions recommandées... WABC — 348.5 m., 860 kil.

11.00 p.m. La Conservatoire de Musique de Cincinnati... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

3.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 4.15 p.m. La situation politique à Washington...

5.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 6.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

7.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 8.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

9.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 10.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

11.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

3.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 4.15 p.m. La situation politique à Washington...

5.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 6.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

7.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 8.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

9.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 10.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

11.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

3.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 4.15 p.m. La situation politique à Washington...

5.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 6.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

7.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 8.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

9.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 10.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

11.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

3.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 4.15 p.m. La situation politique à Washington...

5.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 6.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

7.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 8.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

9.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 10.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

11.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

3.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 4.15 p.m. La situation politique à Washington...

5.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 6.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

7.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 8.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

9.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 10.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

11.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

3.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 4.15 p.m. La situation politique à Washington...

5.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 6.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

7.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 8.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

9.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 10.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg...

11.00 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 12.00 midi, Choeur du Collège Wells...

1.15 p.m. Concert dirigé par le compositeur Romberg... 2.15 p.m. Cordes poétiques...

— Bollette: George Gershwin, pianiste-compositeur; Sophie Braslau, soprano... "Hommage aux compositeurs américains"...

Concert Ford Avec Rose Bampton, soprano... 9.00 p.m. La Symphonie Ford, dirigée par Victor Kolar...

L'Évangéline de Longfellow On lira prochainement aux postes du réseau français de Radio-Canada l'épouvanant poème de Longfellow...

Radio-Montréal VENDREDI, 5 AVRIL... 5.00 Marches militaires... 5.15 Orchestre du Ritz-Carillon...

L'Heure catholique 6.00 p.m. CKAC — La causerie religieuse à l'heure catholique...

Aux "oncles courtes" de Schenectady Changement d'horaires... A partir du 28 avril, date du changement de l'heure aux États-Unis...

La Société St-Jean-Baptiste 10.00 p.m. CKAC — Causerie par M. Philippe Ferland...

L'Orchestre Krasner L'Orchestre Krasner donnera, à Radio-Canada, le dimanche 7, à 3 h., un concert...

L'Institut Canadien Les confédérés de l'Institut canadien des Affaires publiques...

Radio-reportage M. Roger Champoux, rédacteur à la "Presse", fera la chronique des faits divers...

Aux feux de la rampe Les artistes d'opéra de Radio-Canada feront entendre, le dimanche 7, à 7 h. 30...

La Symphonie de Vancouver Le directeur délégué de Radio-Canada, en Colombie britannique...

Le violoniste Jean de Rimanoczy On entendra le dimanche 7, à 10 h. 30, le violoniste virtuose Jean de Rimanoczy...

Les fêtes de Sydney M. J. F. Wells, directeur de Radio-Canada, dans les provinces maritimes...

Concert "General Motors" Avec George Gershwin, pianiste, et Sophie Braslau, soprano...

Une fabrication d'une maison canadienne et indépendante Cigarettes GRADYS Le comble du bon goût L. O. GROTHE LIMITEE — MONTREAL

AU CONCERT FORD L'Évangéline de Longfellow On lira prochainement aux postes du réseau français de Radio-Canada l'épouvanant poème de Longfellow...

Radio-Montréal VENDREDI, 5 AVRIL... 5.00 Marches militaires... 5.15 Orchestre du Ritz-Carillon...

L'Heure catholique 6.00 p.m. CKAC — La causerie religieuse à l'heure catholique...

Aux "oncles courtes" de Schenectady Changement d'horaires... A partir du 28 avril, date du changement de l'heure aux États-Unis...

La Société St-Jean-Baptiste 10.00 p.m. CKAC — Causerie par M. Philippe Ferland...

L'Orchestre Krasner L'Orchestre Krasner donnera, à Radio-Canada, le dimanche 7, à 3 h., un concert...

L'Institut Canadien Les confédérés de l'Institut canadien des Affaires publiques...

Radio-reportage M. Roger Champoux, rédacteur à la "Presse", fera la chronique des faits divers...

Aux feux de la rampe Les artistes d'opéra de Radio-Canada feront entendre, le dimanche 7, à 7 h. 30...

ainsi pense LA PRESSE CANADIENNE — de jour en jour

LA MAISON OU VOS YEUX SONT LES SEULS OBJECTIFS Notre maison, avec le progrès que tout le monde lui connaît, poursuit toujours depuis 1923 une même politique...

Il y a un magasin TOUSIGNANT FRÈRE près de chez vous: 1584 Ste-Catherine E. 1374 Ontario E. 3475 Ontario E. 5167 rue Clarke 2309 Ontario E. 1148 Mont-Royal E. 2929 Masson 6920 St-Hubert 2034 Mont-Royal E.

TOUSIGNANT et Frère Limitée 6312 RUE SAINT-HUBERT BEURRE Crémère 24c Tère qualité... Crémère 23c 2ème qualité... Beurre de laiterie 17c

CHROME! Sur présentation de cette annonce UN ESCOMPTÉ DE 25% vous sera alloué sur tous TRAVAUX DE CHROME ROYAL SILVER PLATE CO. 70 Craig ouest — HA. 9948

LITHINES du Dr GUSTIN MOINS D'UN SOU LE VERRE En vente dans toutes les pharmacies — Méfiez-vous des imitations.

RAOUL FOURNIER CHEMISIER-TAILLEUR-CHAPELIER 4502, RUE ST-DENIS — 375, AVE MONT-ROYAL EST

Ernest Meunier Le Tailleur Fashionable 994, RUE RACHEL (EST) Téléphone: FR. 9343-9830

HOULE & BLEAU 4561 est, Ste-Catherine Tél. CL. 7387

Sirop Villars — Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

La question nationale et sociale de l'électricité

Finale d'un article de M. Eugène L'Heureux à l'Action catholique, de Québec, numéro du 1er avril:

La question de l'électricité, la voici. Aujourd'hui, du Témiscamingue à la Gaspésie, la population constate et comprend ceci:

1.—La Providence n'a pas doté notre province de ressources naturelles abondantes en vue de favoriser certains entrepreneurs en spéculation, mais afin de permettre à tout un peuple de vivre humainement et fièrement.

2.—A mesure que s'industrialise notre province, selon des plans et des méthodes conçus non par les chefs de la nation, mais par une poignée de financiers contrôlant d'innombrables industries qu'ils ignorent, parce qu'ils ont trop embarrasé, la répartition des biens se fausse, un nombre minuscule navigue sur le Pactole, tandis que le paupérisme envahit les masses.

3.—Les manipulateurs de capitaux qui ont fait de l'économie québécoise leur propre chose sont à peu près tous étrangers à la race des pionniers et de la majorité. Ils réservent naturellement pour leurs leurs postes intéressants de nos entreprises. En expliquant ce phénomène seulement par le défaut de compétence des nôtres, nous répétons littéralement un vil mensonge que nos maîtres étrangers nous ont enseigné pour faire oublier leur favoritisme aussi vaste que naturel et compréhensible.

4.—Si les Canadiens français — surtout leurs chefs politiques — ont l'échine aussi molle pendant le second tiers du vingtième siècle que durant le premier, le lot de notre race, en 1967, sera de disputer aux nègres les positions de "porters", aux Chinois le blanchissage des bourgeois et aux immigrants de condition inférieure les durs travaux de terrassement. Il est possible, c'est vrai, que grandisse le nombre de nos ministres siégeant dans les gros conseils d'administrations, à côté de nos maîtres, les Américains, les Anglo-Canadiens et les Juifs, mais dans ce temps-là comme aujourd'hui, ce sera un scandale. Cette perspective d'avenir, notre peuple en est horrifié, notre jeunesse la rejette.

5.—Notre génération, que la crise amène progressivement à se demander si elle pourra tenir les engagements financiers honnêtement consentis par la précédente, aura-t-elle l'effaude de maintenir certains échafaudages monopolaires appuyés, comme celui de l'électricité, sur une base pourrie? Si l'idée que la rémunération du capital est excessive, comparée à celle du travail, fait partout son chemin, comment pourrions-nous défendre le paiement de dividendes sur du capital qui n'a jamais été mis au service des entreprises.

6.—L'idée du communisme choque à peu près tout le monde, en cette province. Mais un certain capitalisme — qu'il faudrait plutôt appeler le spéculatisme — ne vaut guère mieux que la tyrannie moscovite, et le peuple, qui s'en aperçoit, exige sérieusement de ses législateurs qu'ils le domptent. Les vrais ennemis du communisme, dans tous les pays, ce ne sont donc pas les dénonciateurs bourgeoisement intéressés de ce système infernal, mais les épurateurs du régime capitaliste; et les fauteurs de révolution, ce ne sont pas ceux qui réclament la restauration sociale, mais ceux qui, liés aux puissances d'argent, la refusent obstinément, parfois cyniquement.

7.—Le trust de l'électricité, ne l'oublions pas, représente tous les trusts et les autres instruments de concentration économique, dans la grande lutte qui se poursuit, en cette province, depuis quelques années, entre la puissance de l'argent et la faiblesse d'une démocratie organisée, pourrait-on dire, contre elle-même. Voilà qui ennoblit singulièrement le débat.

CONCLUSION A RETENIR La question de l'électricité, elle est là et pas ailleurs.

Il faudrait être fâmeusement obtus ou compromis pour oser rapetisser une grande cause nationale et sociale comme celle-là aux proportions d'une mesquine... et insignifiante querelle de partis.

Aussi peut-on se le tenir pour dit: ceux-là qui voient dans la vie publique autre chose que le parti, le pouvoir et la crèche n'entendent pas badiner sur ce point. Et si on veut les mépriser, on sera surpris, un jour, de constater leur nombre. N'est-ce pas, MM. les Députés?

Qu'est-ce que l'Or-Vo? C'est un jeu d'esprit dont le but est de récréer, mais qui a pour résultat d'augmenter les vocabulaires français et anglais, d'épurer l'orthographe, d'apprendre plusieurs règles de grammaire et du calcul mental.

Il consiste en un paquet de 54 cartes à jouer, il y a 2 lettres sur chaque carte, une rouge et une noire. Toutes les cartes sont différentes. Correspondant à chaque lettre il y a un chiffre qui en donne la valeur relative.

Le jeu consiste à former, avec les cartes qu'on a en main, le mot qui rapporte le plus de points. Il suit, de la valeur donnée aux lettres et des points d'honneur qui y sont ajoutés, que plus le mot est long et rare, plus il donne de points à celui qui l'a formé.

Les règles du jeu sont imprimées sur un feuillet qui est fourni avec chaque jeu de cartes.

En vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de .50s l'unité, \$4.00 la douzaine.

MAGASINS FASHION-CRAFT Lechasseur, Limitée Maison essentiellement canadienne-française concessionnaires des célèbres vêtements Fashion-Craft de fabrication canadienne-française

M. Bennett a pu se lever Ottawa, 5. — Pour la première fois depuis quatre semaines, le premier ministre, M. Bennett, a pu quitter hier, son lit de malade. Une heure de temps, il a pu se promener dans son appartement du Château Laurier. Aujourd'hui, M. Bennett pourra probablement rester debout plus longtemps encore et l'on annonce que dès la semaine prochaine il pourra sortir.

GARAGE CRESCENT PAUL MARTEL Agence autorisée du Studebaker — Achat et vente d'autos usagés neuf. Mécaniciens spécialisés: Débossage, Soudure, Duco. Travail garanti — Honnêteté et bon service — Nous achetons les autos usagés 5369 BOUL. SAINT-LAURENT — Tél. Crescent 2196

PHOTOGRAVURE NATIONALE 4549



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant" Directrice: Jeanne METIVIER

Beauté légère!

Petite danseuse de cabaret, tandis que tes pieds agiles exécutaient de gracieux pas de danse, je me demandais si cette harmonie du geste était vraiment ton unique idéal? Comme j'aurais été curieuse de pénétrer ton âme d'enfant, de savoir quelle était sa conception de la vie, du rôle de la femme icé-

Charmée, mon âme d'artiste-peintre analysait l'exquise beauté de ton corps souple et jeune, le bleu profond de tes yeux, le blond subtil de tes cheveux, la ligne parfaite de ton délicat visage, l'expression de fraîcheur et de douceur qu'exhalait, comme un parfum très doux, ta jeunesse... ou ton enfance. Était-ce le soir de l'une ou l'autre radieuse de l'autre qui paraît ton front d'un éclat si pur? Je n'aurais su le dire.

Mon âme de femme se fit triste, infiniment triste. Je songeais à ton âme, à ta vie, à ton bonheur, à tes malheurs possibles. Enfant de moins de vingt ans, douée d'une merveilleuse beauté, je cherchais les motifs qui justifiaient la présence sur ce plateau. Exprimaient-elle ton obéissance ou ta débilité-sance à tes parents? un goût très vif, un besoin presque, de cette ambiance de bruits et de jutilité? une solitude dans la vie qui cherche le moyen le plus gai, le plus léger de se combler? Se peut-il qu'il existe des petits êtres faits pour le divertissement des foules? Je les voudrais moins jolis, et moins jeunes.

Et tandis que tu continueras à danser, ma petite fille des cabarets, d'autres petites accompliront dans l'ombre, et souvent dans des conditions ingrates, la lutte pour les nobles causes, les devoirs de la vie familiale et nationale. Et à défaut d'impressions plus sérieuses, tu m'auras offert la vision de ta beauté, et fait mieux goûter le charme, la douceur et l'utilité de ma vie, où se mêlent aux joies de l'étude celles plus précieuses de l'amour partagé.

Montréal, 30 mars 1935.

Education nécessaire du sens charitable

Le grand public ne comprend pas toujours l'idée de la charité organisée dans son sens le plus étendu et le plus clair. Cela fait que les artisans de la bienfaisance n'obtiennent pas toute la coopération qu'ils ont droit d'attendre. Il y a là une éducation à poursuivre; il convient de l'assurer par tous les moyens possibles.

L'heure est particulièrement propice à cette tâche; car, bientôt, la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises mobilisera son admirable bataillon pour la grande offensive annuelle contre la misère.

LES NOUVELLES ROBES A JAQUETTE



Cette élégante robe a une jaquette avec large col et manchettes en même tissu que la petite blouse.

Bien des gens auraient à cœur de s'intéresser aux malheureux s'ils savaient la manière efficace de leur venir en aide. Ils croient, de bonne foi, que les sollicitations quotidiennes d'affaires ou de plaisir leur ôtent le loisir de s'occuper des ceux qui souffrent; ils écartent volontiers la vision déprimante des foyers où le chômage et la maladie introduisent la plus grande détresse physique et morale. Et le temps passe. Des familles entières ont faim, ont froid, ont mal.

N'est-il pas opportun de secourir ces indifférences, de renseigner les incertains qui auraient bonne volonté s'ils savaient mieux? Ne doit-on pas ouvrir les yeux qui, délibérément, se ferment sur le malheur d'autrui? N'est-ce pas faire oeuvre pie que de montrer à ceux qui l'oublient la voie de la générosité et de l'oubli d'eux-mêmes?

C'est le rôle de la charité organisée. La Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, préparée par un labeur persévérant et méthodique, ne demande qu'à canaliser les velléités de faire le bien, à éclairer les ignorances et à distribuer, à bon escient, les secours recueillis. Elle centralise les oeuvres qui vivent de l'aumône, réunit en une seule les multiples demandes faites à la charité privée.

Les Oeuvres fondées pour améliorer le sort des indigents ont besoin de subsides pour accomplir leur tâche de miséricorde. Ou les trouveront-elles? Dans le geste des cœurs généreux qui, ouvrant leur bourse, donnent l'obole qui on attend d'eux. Ces Oeuvres de charité, unies dans une seule Fédération, ne font qu'un appel collectif, au cours de l'année, évitant la fréquente répétition

des quêtes et les nombreuses organisations charitables.

La conclusion? Elle s'impose. La main libérale qui s'ouvrirait vingt fois pour aider des oeuvres multiples verse une unique aumône dans des mains atrociées: ces dernières en font une judicieuse distribution. Il y a lieu de faire alors une petite opération mathématique: il faut faire vingt quatre oeuvres au lieu d'en secourir une seule. La même souscription ira féjoir, en même temps la mère malade, le vieillard sans foyer, l'enfant infirme, le malheureux sans lumière, la victime de la peste blanche pour qui l'obole sera synonyme de guérison. C'est résoudre, dans le sens le plus avantageux, le problème de la multiplication. Cela constitue en même temps: soustraction de demandes, addition de fonds, division de secours. Oh! la belle et bienfaisante arithmétique, tant pour les assistés que pour ceux qui se penchent sur leur infortune!

Donnons, largement, généreusement. Dieu nous le rendra.

Le comité général de la 3e campagne.

Merci à vous...

En ma mémoire, ce soir, un cortège défile, vers lequel j'ai un geste de reconnaissance émue. Ames nobles et belles, c'est à vous que je songe; à votre insu, peut-être, j'ai recueilli de sublimes leçons qui m'ont souvent soutenue dans mon ascension vers l'idéal que je sens grandir au plus intime de mon coeur.

L'amour de la Beauté, après vous avoir façonnées, a fait de vous, à votre tour, des modèles qui édifient.

Soir harmonieux

Entre des nuages bleus L'amour est lilas et rose; La lumière se dispose A partir pour d'autres cieux.

L'heure devient un peu grise. Le soleil penche, on dirait... L'infini se soleilme... L'air est pris d'un grand regret.

Le soir aux ailes de suite, Comme un veste oiseau s'abat, Et laisse tomber là-bas, Son ombre, comme une pluie.

Au-dessous, dans le salon, Hormis le chat, rien ne bouge. Et j'entends un violon Chanter sous les globes rouges.

C'est un morceau simple et doux, S'accordant au crépuscule Dont le dernier tison brûle Au fond de l'horizon roux.

C'est une musique pieuse Peut-être d'avoir pleuré... Une plainte qui s'exhale En long chagrin murmuré.

Le ciel a des fleurs où brille La splendeur du soleil mort, Le bruit du silence oseille Au tic-tac du attente d'or.

Et le violon qui pleure Reprend, reprend lentement Le doux récit du tourment Dont il souffrait tout à l'heure...

Troué de lumières, noir, Le firmament grandiose Conserve le clair espoir De l'amur lilas et rose.

Son soleil miraculeux Dont Dieu règle la journée, Après sa grande tournée, Foutera ses chemins bleus...

Et selon ma fantaisie, En proie au démon pervers, Moi, ton fils, ô Poésie, J'écrirai toujours des vers!

Albert LOZEAU

(Les Images du Pays).

Ici je salue cet homme et cette femme aux portes de la vieillesse. J'ai souvenir de les avoir toujours vus à la tâche, durant toute leur vie de renoncement continu. Assurément ils ont souffert bien des cris et des désirs de leur jeunesse, pour satisfaire aux exigences d'une nombreuse famille, et pourtant, ils sourient encore à des projets d'avenir. C'est alors une souffrance atroce qui m'étreint, et mon âme se sent vieille de leur vieillesse si proche.

La tâche d'optimistes qu'ont choisie cette chroniqueuse, cet écrivain, cette poëtesse, n'est-elle pas noble? Un seul de leurs pensées, parfois, suffit à encourager le lecteur qui sombre dans le pessimisme et la grisaille de la lassitude. Au contact de ces porteurs de lumière, que de fois je me suis sentie moins seule...

Au chevet du patient que la maladie rend capricieux, inquiet, j'ai vu se pencher une infirmière très douce et un médecin très calme. Ce tendre qui berce la douleur, vous ne savez pas combien on vous admire et on vous vénère. L'unis dans la même pensée ce savant qui, au lieu de ne voir "qu'un cas" où s'activent ses curiosités médicales, a un bon mot réconfortant et humain pour l'être qui souffre.

Un cri d'admiration aussi m'échappe au souvenir de ce grand homme dont la vie a été assez d'engorgement pour se dépenser au service des causes les plus sublimes et de façon désintéressée. Je m'arrêtis devant tant d'énergies et de talents déployés avec altruisme et canalisés vers des buts comme la religion, la patrie, la science.

Nos efforts petits et quotidiens, même multipliés, doivent nous sembler plus légers quand on songe à ceux-là qui passent dans la vie en semant le meilleur d'eux-mêmes.

ESTELLE

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Les nouvelles féminines

Partie de cartes

Il y aura une partie de cartes le mardi, 9 avril à 7 h. 30, au no 4214 Papineau, au profit de l'Oeuvre de la Réparation à la Ste-Face. Pour renseignements, AM. 4953 ou FR. 3828.

Académie St-Arsène

Dans le but de fonder une amicale prochainement, toutes les anciennes de l'Académie St-Arsène sont priées d'envoyer leur adresse avant le 15 avril à Mademoiselle Fleurette Beauré, 7648 rue St-Hubert, ou à Mademoiselle Simone Cloutier, 7050, rue Christophe-Colomb, Montréal.

Chez les Femmes Conservatrices

L'Association des Femmes conservatrices du comté de Missisquoi, tiendra son assemblée mensuelle dans les salons du New Ottawa Hotel à Cowansville, mardi soir, 9 avril. Le conférencier sera Mère Ivan Sabourin, de St-Jean. Le programme musical sera sous la direction de M. Maurice Fortin, de Bedford.

A propos d'un tirage à l'Asile de la Providence

Toutes les personnes qui détiennent des billets sur les articles mis en raffie l'autre dernier par cette institution, au bénéfice de l'Oeuvre de la soupe sont priées de bien vouloir les faire parvenir d'ici au 27 avril sans faute, car le tirage aura lieu le lundi, 29 avril 1935, à la séance de clôture des activités de l'Ouvroir des Dames de charité, à 3 h. p.m.

Inspirons-nous davantage des vieux meubles

IL Y A UN MANQUE DE GOUT AVERE DANS LA FABRICATION DE NOS MOBILIERS. M. JEAN-MARIE GAUVREAU DEMANDE QUE TOUS SECONDEMENT LES EFFORTS DE LA SECTION DU MEUBLE DE L'ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL.

M. Jean-Marie Gauvreau était l'hôte d'honneur à la réunion de la Société d'étude et de conférences, mardi, après-midi, à l'hôtel Windsor. Il donna une causerie sur le mobilier de chez nous, déplorant le manque de goût qui préside souvent à la fabrication des meubles. Autrement, dit-il, on ne subsistait pas autant le meuble fabriqué en série.

Il n'y a pas de raison pour que nos beaux meubles nous viennent de l'étranger quand nous avons chez nous les artisans et la matière première. Encourageons les nôtres à produire avec notre matière première, sans cela il est inutile de former une main-d'oeuvre expérimentée qui ne pourra trouver de satisfaction dans la pratique de son art. L'Ecole Technique forme les artisans qui nous faut pour répondre à toutes les exigences et elle croit que nos matières premières sont appelées à des utilisations plus précieuses que celles pratiquées jusqu'ici. C'est le devoir des dames et des demoiselles de la mode, qu'il intermédiaire de la mode, la canadienne sans sacrifier aux principes.

Inspirons-nous davantage des vieux meubles des provinces françaises, développons chez le campagnard le goût du travail manuel. Formons-le comme on a formé les femmes au tissage. Prenons comme exemple l'Ecole d'agriculture de Sainte-Martine, qui a inscrit à son programme le travail du bois et du fer. Nos fermiers pourraient se fabriquer ainsi des mobiliers durant leurs loisirs d'hiver, pendant que leurs tissus domestiques qui accompagnent ces mobiliers, de cette façon, nos demeures rurales et urbaines reprendraient un caractère français, ce qui combattrait l'américanisme qui nous envahit.

M. Gauvreau a illustré sa conférence de nombreuses projections montrant ce qui s'est fait à l'Ecole technique depuis cinq ans.

Feu Mme Nérée Rivard

Ces jours derniers, en l'église de l'Immaculée-Conception, au milieu d'une assistance nombreuse ont eu lieu les funérailles de Mme veuve Nérée Rivard, née Breton (Malvina), décédée à l'âge de 87 ans le 4 mars.

La défunte laisse dans le deuil ses filles, Mme A. Jolicoeur (Zouave), Mme Rivard, son fils et sa belle-fille, M. et Mme Honorius Rivard (Marie Daigle), ses soeurs, Mme Moïse Mercier, de Ste-Véronique, Mme Théodore Desormeaux et Mme Marie Mercier, son frère, Edmond Mercier, de Ste-Véronique; sa belle-soeur, Mme Horace Mercier, d'Ottawa; ses petites-filles, Mme A. Bidard (Rachel Leblanc), Jolicoeur et Gérard Leblanc, plusieurs enfants-petits-enfants et neveux et nièces.

Le R. P. P. O. Langlois, curé de la paroisse, a fait la levée du corps. Le service fut chanté par le R. P. P. A. Dery, assisté du R. P. B. Bulst de Carufel, diacre et du R. P. O. Langlois, sous-diacre.

Les dames de Ste-Anne présidaient le cortège.

Le deuil était conduit par son fils Honorius Rivard, ses petits-fils, Gérard Leblanc, Gaston, René et Lucien Jolicoeur venant ensuite une foule de parents, amis et autres.

Le salaire minimum de femmes

Des amendements à la loi pour la rendre plus stricte et plus efficace

Québec, 5 (D.N.C.) — Depuis le 1er juillet de l'année dernière jusqu'au premier avril de cette année, la Commission du Salaire minimum des femmes a pris 53 poursuites contre les patrons. Le montant remboursé aux ouvrières lésées a été de \$7,262.10. Ces rémissions de salaires ont été faites à 237 ouvrières par 86 patrons différents. Une seule ouvrière a reçu \$281.84. Ce fut le plus gros montant payé. Le plus petit fut de 50 cents.

Des 43 maisons de Montréal poursuivies pour infractions à la loi, 39 ont été condamnées à l'amende et ces amendes ont rapporté la somme de \$2,300; deux des plaintes ont été retirées sur paiement des frais de la cause et le remboursement du salaire et une a été retirée sur le paiement des frais ou un mois de prison, la personne poursuivie étant dans l'impossibilité de payer.

En dehors de Montréal, 10 poursuites ont été prises qui ont donné en amende, la somme de \$450. Une seule poursuite fut prise par le bureau de Québec.

Le ministre du Travail présentera bientôt des amendements à la loi du salaire minimum pour la rendre encore plus stricte et plus efficace. Avec la nouvelle législation, les patrons pourront non seulement être condamnés à l'amende pour infraction, mais la Commission aura le pouvoir de faire remettre à l'ouvrière la partie de son salaire qui ne lui a pas été payée, sans que l'ouvrière soit obligée de porter sa cause devant un tribunal civil.

Donner et se donner

La Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises fera campagne du 11 au 21 mai prochain, pour la troisième fois depuis sa fondation, au bénéfice de ses vingt-quatre oeuvres affiliées et des pauvres de notre ville qu'elle secourt.

C'est la croisade annuelle contre la misère. La direction fait appel au coeur et à la bonne volonté de ses concitoyens, à tous ceux qui peuvent aider de leur personne en servant comme auxiliaires bénévoles, et de leur bourse, en donnant d'une large main. "Il faut donner et se donner pour réussir", selon la parole de Son Excellence, Mgr Deschamps.

Chacun se doit de faire sa part dans la mesure de ses forces et des avantages de sa situation présente. Rappelons-nous que la charité est le premier de nos devoirs envers le prochain et qu'il compte sur nous dans son malheur.

Dieu vous le rendra. Le COMITE GENERAL DE LA 3e CAMPAGNE.

Un nouveau livre de Delly

"UN MARQUIS DE CARABAS" (1)

C'est l'histoire d'un jeune homme pauvre qui s'est exilé en Afrique avec un de ses amis et qui en revient après avoir fait fortune. Il n'en dit rien à ses concitoyens et vient s'installer chez lui où une belle-mère peu affable le reçoit parce qu'elle y est bien obligée. Comme il n'a pas très haute mine et porte des vêtements élimés, tout le monde croit qu'il n'a pas eu le talent de s'enrichir là-bas et on ne veut le recevoir nulle part dans la société chic; quelques amis seulement, de vrais ceux-là, lui témoignent de l'affection et de l'intérêt.

Il reçoit d'un air narquois les paroles humiliantes qu'on lui dédie volontiers, se réservant une amusante vengeance.

Sa belle-mère a adopté une nièce qu'elle fait travailler et qu'elle malmené un peu. Lorenzo Damplesse s'en aperçoit, et comme la jeune fille, Hélène, est belle et sympathique, il la prend sous sa protection. Comment elle deviendra, aux yeux stupéfiés de toute la ville, la femme du millionnaire Lorenzo, et la châteline la plus enviée, on le saura en lisant: "Un marquis de Carabas", dernier livre de Delly qui est déjà, en France, à sa 76ème édition.

(1) "Un Marquis de Carabas, par Delly, en vente au Service de Librairie du Devoir, \$1.00 franco.

norius Rivard, ses petits-fils, Gérard Leblanc, Gaston, René et Lucien Jolicoeur venant ensuite une foule de parents, amis et autres.

EATON

Nouveaux modèles pour le printemps des

Chapeaux KNOX

de haute qualité

10.00

"VAGABOND" — 8.00 feutre léger...

Rayon des chapeaux pour hommes

Deuxième étage — rue Ste-Catherine



T. EATON Co. Limited DE MONTREAL

Collège Notre-Dame de Roberval

Le supérieur du collège Notre-Dame de Roberval, convoque tous les anciens pour le mois de juin prochain, à l'occasion du cinquantenaire. On est prié d'envoyer son nom et son adresse au secrétaire du conventum: M. Georges Potvin, avocat, Roberval.

Avis aux lectrices

A propos de communiqués

Tous les communiqués d'intérêt féminin devront être envoyés à la directrice de la page féminine du "Devoir".

Les communiqués qui ne seront pas écrits lisiblement, sur un seul côté du feuillet et sur une feuille de format ordinaire ne seront pas considérés. Nous ne recevons plus, désormais, ceux qui sont écrits sur des petits feuillets de papier de soie.

Nous ne recevons pas les communiqués par téléphone. Nous ne nous engageons pas à publier plus d'une fois le même communiqué.

Tout communiqué doit être signé et nous parvenir avant quatre heures, la veille de sa publication.

LA DIRECTION

ANNONCE MUNICIPALE

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par la Cie de démolition Elie, No 6341 St-Hubert, pour permission d'emmagasiner et vendre du bois de construction, sur le lot No 7, subdivisions 435 et 436, quartier St-Edouard, No (voisin) 6341 St-Hubert.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours à J.-STIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL par Noël Fournier, No 300 Carré St-Louis, pour permission d'emmagasiner et vendre de la granulite, quatre (4) réservoirs de 250 gallons et ériger une station de service, sur le lot No 11, subdivisions p-671 et 1672, quartier St-Jean, (coin) Jean Talon et Alexandra.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours à J.-STIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 5 avril 1935.

Feuilleton du "Devoir"

Le Carrefour de la Belle-Agnès

par J. Mauclère

38. (Suite) A gestes doux et précis, le jeune médecin dénouait les bandes, faisait jouer l'articulation. Enfin, il releva la tête et sourit à sa malade: — Eh bien! tout ceci est parfait. Vous pouvez recommencer à vous servir de ce pied, en évitant la fatigue pendant les premiers jours. — Je vous remercie, docteur, murmura Geneviève. Elle était fort mal à son aise auprès de Nangis, depuis qu'elle connaissait les vues de sa mère sur lui, et cette contrainte achevait de lui faire perdre, dans sa timidité, les moyens extérieurs dont jamais

miliaire celle qu'il aimait. Dès l'entree, sa surprise avait été grande de ne la voir pas auprès de la chaise longue; mais une vraie stupeur le saisit en entendant la baronne lui répondre, la voix sèche: — Ma nièce nous a quittés.

Que peu de mots suffisent pour bouleverser un coeur! Secoué par une inexprimable émotion, ravagé par une déception sans nom, inquiet et furieux à la fois, Nangis dut faire vigoureusement appel à son énergie pour refréner toute manifestation extérieure. Bien que la blessure fût profonde, il sut demander sur un ton trahissant simplement un légitime étonnement: — Vraiment? — Oui... Colette est majeure, rien ne la retenait près de nous.

La voix de Mme de Nollays vibra avec une dureté nouvelle, à peine tempérée par le plus mignon des sourires. Paul eut l'impression qu'un rideau était tiré par cette gracieuse personne entre Colette et lui, dans le but de séparer sans remède leurs deux destinées. Questionner davantage? A quoi bon! Il n'en aurait pas plus et ris-

querait de dévoiler, à cette partenaire très avertie, des sentiments dont l'étalage, ici, n'était pas de circonstance.

Le jeune homme se leva: — Très heureux d'avoir constaté la guérison de Mlle Geneviève, décida-t-il, je puis, en toute tranquillité d'esprit, retourner auprès de mes autres malades.

— Mais pas du tout! se récria Monique. Une si longue route! Nous dinons ensemble. — Impossible! La réponse avait été lancée très vite. Comment penser à s'attarder dans un logis qui avait perdu son âme.

A ce ton, la baronne sentit la menace d'une scission. Elle s'affaira: — Je fais prévenir le colonel. Il serait désolé de vous manquer; vous ne pouvez songer à partir sans avoir pris avec lui un verre de port!.. Et puis, voyez Geneviève! Elle est au désespoir à la pensée que nous ne fêterons pas ensemble la guérison qu'elle vous doit.

la chanterelle, tout musicien vous le dira, la corde grince et la note devient fausse. Geneviève en eut la perception immédiate, et aussi que M. de Nangis ne pouvait à ce coup se méprendre sur les intentions de la baronne. Si, comme la jeune fille le pressentait, ses intentions à lui n'étaient pas correspondantes, il allait le manifester, et la situation intenable où elle se débattait trouverait là son terme... tout au moins en ce qui concernait le docteur.

Et ce fut sans surprise, même avec une vive satisfaction, qu'elle entendit le jeune chirurgien refuser l'invitation de la baronne en insistant sur la nécessité d'un départ immédiat: — Un malade m'attend ce soir, Madame!

— Donnez-nous un quart d'heure, et vous pousserez votre voiture. Pour la seconde fois, le mot sonna sans réplique: — Impossible!

Paul regagnait Paris. Il fuyait à toute allure, et désespéré, par la

même route que tout à l'heure il avait suivie le coeur débordant d'alégresse.

Le Dr de Nangis n'était pas un gamine. Il savait jeter sur sa vie un regard clair et qui portait loin. Même, ses confrères le taquinaient souvent pour la minutie qu'il apportait à sonder l'avenir, pour ses efforts en vue de se prémunir contre de possibles surprises; mais celui qui, comme chirurgien, savait tout prévoir, n'avait pas pressenti cette catastrophe qui bouleversait sa vie d'homme: le départ de Colette.

Le départ!.. Ah! le triste mot qui creusait un abîme entre eux! Et pourquoi ce départ? Quand? Vers quel but? Paul n'en savait rien, si affolé de précisions, il réclamait un jour des explications catégoriques à M. de Nollays ou à Madame, car on ne répondrait pas à des questions qu'il n'avait pas le droit de poser.

Tout à coup, une clarté illumina son esprit: il n'y avait pas de doute: la baronne entendait le rappo-

cher de sa fille aînée. Tout le criait. Des faits menus mais irrécusables s'inscrivaient en foule dans l'esprit du docteur. Quelle complication! Tante Blantine, autrefois, avait annoncé quelque chose comme cela...

Nerveux, Paul mit le pied sur l'accélérateur. Il passa à le frôler près d'un vieux paysan accompagné de son chien. L'homme se répandit en exclamations indignées: — Tous les mêmes! C'est un jeu d'écraser le pauvre monde? Faudrait voir!

Quelques paroles arrivèrent à Nangis. Il se calma comme par enchantement, et sa pensée revint à tante Blantine. Elle seule saurait débrouiller cet imbroglio. Et encore: (à suivre)

Le Journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), adrienne-proprétaire: Georges Faisseau, directeur-général.

COMMERCES ET FINANCE

Les nouvelles en raccourci

Cours de l'or
Londres, 5 (P.A.) — Le cours de l'or a fléchi de 4 r-2 d. à 143 s. 10 1-2 d.

Cours de l'argent
Londres, 5 (P.A.) — Le cours de l'argent reste ferme à 28 s-16 d. Montréal (P.C.) — Les tendances étaient irrégulières sur le marché de l'argent ce matin. Offres à l'ouverture: avril 62.00; mai 62.30; juin 62.50; juillet 62.75; août 63.05; septembre 63.25; octobre 63.65; novembre 63.95; décembre 64.25; janvier 64.55; février 64.85; mars 65.15.

Cours du sucre
New-York, 5 (P.A.) — Le marché du sucre est ferme. Options: mai, offre, 2.30; juin, 2.37-38; sept., offre, 2.43; déc. 2.48-49; jan. offre, 2.37; mars, offre, 2.38.

Cours du café
New-York, 5 (P.A.) — Le marché du café est faible. Rio: mai non coté; juillet 5.15; sept. 5.15; déc. 5.27-28; mars non coté. Santos: mai, offre, 7.90; juillet, offre, 7.80; sept. 7.71-73; déc. 7.71; mars, 7.73.

Les grains
Chicago, 5 (P.A.) — Influencés par le recul survenu à Liverpool, les cours des grains ont fléchi ce matin. A Liverpool on a rapporté que la demande a subitement cessé de se manifester.

Winnipeg (P.C.) — Les cours des grains, et ceux du blé en particulier, ont reculé de 1-2 à près d'un sou ce matin.

English Electric
Une grosse compagnie d'électricité de la province de Québec vient d'octroyer une forte commande d'outillage électrique, à l'English Electric Company of Canada à la condition qu'elle soit exécutée dans la province de Québec et par des ouvriers de la province de Québec.

On voit là le résultat de l'attitude du premier ministre Hepburn en dénonçant les contrats de l'Hydro avec quatre compagnies d'électricité de la province de Québec.

Les prêts aux courtiers
New-York, 5 (P.A.) — Le montant des prêts aux courtiers est de 631 millions, une diminution de 27 millions sur la semaine dernière.

Frontenac Brewery
Les actions de la Frontenac Brewery, filiale de National Breweries, Ltd., ont été retirées de la Bourse locale.

L'affaire de l'Hydro
On rapporte que les compagnies d'assurance ont adopté un projet qui sera soumis au premier ministre Hepburn pour résoudre le problème résultant de la décision du gouvernement ontarien d'annuler les contrats avec les compagnies d'énergie du Québec. On ne dit pas quel est ce plan. M. Hepburn s'est d'autre part dit disposé à rencontrer les représentants des porteurs d'obligations, mais il maintient toujours son attitude initiale malgré les protestations qui se font un peu partout. Les vendeurs d'obligations proposent de conduire une grande campagne de publicité pour exposer la situation au peuple.

Le Beauharnois Power d'autre part aurait ordonné à des fabricants ontariens d'arrêter leurs travaux sur les commandes qu'elle leur avait passées parce que cet équipement deviendrait inutile si le contrat entre Beauharnois et la Commission ontarienne devient inopérant. Les contrats en question seraient pour une valeur de deux millions de dollars.

Le florin baisse
Londres, 5 (P.A.) — On rapporte de Hollande que la Banque des Pays-Bas a augmenté son taux de réescompte de 1 pour cent en vue d'arrêter la sortie des fonds de la Hollande. Cette mesure n'a pas fait disparaître les craintes à l'égard du florin parce que le florin a continué de baisser aujourd'hui. Les autres devises du bloc-or ont aussi fléchi.

Or et amiante
Quebec, 5. (D.N.C.) — Au cours du mois de février dernier, la province a produit 30,619 onces d'or, tandis qu'elle en avait produit 32,102 onces au cours du mois de janvier, et 32,976 onces au cours de février 1934. La production d'argent s'est élevée à 40,345 onces au cours de février, soit 10,000 onces de plus qu'en février 1934. Toutefois, en janvier de cette année, la production s'était établie à 48,371 onces.

La production d'amiante s'est établie en février, à 11,844 tonnes soit une augmentation de plus de 2,000 tonnes sur la production du mois correspondant de l'année dernière.

Sur le Curb
(P.C.) — Les changements ont été sans importance sur le Curb ce matin et aucune tendance particulière ne s'est manifestée. International Petroleum et Melchers se sont légèrement améliorés tandis que Hiram Walker, Regent Knitting ont fléchi.

Dans la section des mines, Parkhill et Sisco ont légèrement fléchi. Cours fournis par la maison G. L. G. Beaubien et Cie.

Bourse de New-York

New-York, 5. (P.A.) — La demande pour les titres d'énergie électrique s'est maintenue aujourd'hui, apparemment parce qu'on est d'opinion que la baisse de ces derniers temps a dépassé les limites requises. Les ferroviaires, les pétroliers et les cuprifères sont fermes. L'activité était un peu plus considérable qu'hier.

Au nombre des titres qui se sont avancés, les uns jusqu'à 1 point, on note United Corp. priv., Consolidated Gas, American Water Works, Western Union, American Telephone, Santa Fe, Bethlehem, International Nickel, Standard Oil, N. Y. et Cal., Amerada, Magna Copper, Kennecott, Penney, Inland Steel.

L'activité s'est continuée dans la deuxième heure. Au nombre des titres qui ont avancé d'un point on note Allied Chemical, U. S. Smelting, Radio priv. et American Can, tandis que DuPont et Briggs se sont améliorés.

Cours fournis par la maison G. L. G. BEAUBIEN et CIE 221 rue Notre-Dame ouest, Montréal

Table with columns: Div. Mid., Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like Dominion of Canada, C.N.R., etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Table with columns: Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like B.A. Oil, B.C. Power, etc.

Les obligations

(Compilation de la maison L. G. Beaubien et Cie Limitée) Offre Dem. Dominion of Canada: 4% 15 oct. 1939 106 1/2 107 1/2; 4 1/2 15 oct. 1955 108 1/2 109 1/2; 3 1/2 15 oct. 1949 106 1/2 107 1/2; 4% 15 oct. 1952 106 1/2 107 1/2; 5% 1er nov. 1936 104 1/2 105 1/2; 5% 1er nov. 1947 108 1/2 109 1/2; 4 1/2 1er oct. 1944 108 1/2 109 1/2; 4 1/2 1er nov. 1946-56 107 1/2 108 1/2; 4 1/2 1er nov. 1947-57 107 1/2 108 1/2; 4 1/2 1er nov. 1949-59 108 1/2 109 1/2.

Avec la garantie de l'Etat: C.N.R. 4 1/2 1951 109 1/2 110 1/2; C.N.R. 5 1954 112 1/2 113 1/2; C.N.R. 5 1958 113 1/2 114 1/2; C.N.R. 4 1/2 1963 108 1/2 109 1/2; C.N.R. 4 1/2 1967 103 1/2 104 1/2; C.N.R. 4 1/2 1954 103 1/2 104 1/2; Port. Transvaal 5 1/2 1959 112 1/2 113 1/2; Can. Nat. SS. 5 1/2 1955 113 1/2 114 1/2.

Provinces et Municipalités: Ont. Britannique 6% 1947 99 101; Ville de Montréal 5 1/2 1945 101 102 1/2; Ville de Québec 6 1/2 1945 101 102 1/2; Manitoba 6% 1947 103 1/2 105 1/2; Ec. Cath. de Montréal 6 1/2 1947 102 1/2 104 1/2; N. B. Université 5 1/2 1952 112 1/2 115; Ontario 5 1/2 1947 111 112 1/2; Prov. de Québec 4 1/2 1963 110 112 1/2; 4 1/2 1952 109 112 1/2.

Compagnies: Aditibi 5 1/2 1953 108 109; Beauharnois 5 1/2 1973 101 103; B.C. Telephone 5 1/2 1955 111 113; B.C. Oil 5 1/2 1945 105 107; B.C. Power 5 1/2 1950 102 104; B.C. Power 5 1/2 1960 104 106; B.C. Telephone 5 1/2 1960 104 106; Calgary Power 5 1/2 1950 94 98; Can. N.P. 5 1/2 1950 98 99; C.P.R. 4 1/2 1944 90 92; C.P.R. 5 1/2 1954 103 105; C.P.R. 5 1/2 1954 103 105; Can. Steamship 5 1/2 1943 98 100; Can. Steamship 6% 1941 39 41; Can. Vickers 6% 1945 63 66; Dominion 6% 1945 93 95; Duke Power 6% 1956 92 94; Fidelity 6% 1955 72 74; Famous Players 6 1/2 1948 91 94; Fed. Grain 6% 1949 88 90; Gaieteur 6% 1956 81 83; McLaughlin 6% 1949 63 65; McGill Frontenac 6% 1949 104 106; McGill and Mig 5 1/2 1947 101 103; Mont. Transvaal 5 1/2 1955 102 104; M.L.H. and P. 5 1/2 1951 106 108; M.L.H. and P. 5 1/2 1951 106 108; Ont. Transvaal 5 1/2 1950 107 109; Ottawa Valley Power 5 1/2 1970 70 75; Power Corp. 4 1/2 1959 80 82; Power Corp. 5 1/2 1957 80 82; Prie Bros 6% 1943 95 97 1/2; Quebec Power 5 1/2 1956 102 104 1/2; Shaw, W. and P. 5 1/2 1947 99 101; Shaw, W. and P. 5 1/2 1947 99 101; Shaw, W. and P. 5 1/2 1970 99 101; Shaw, W. and P. 5 1/2 1970 99 101; South C. P. 5 1/2 1955 104 106 1/2; U. Sec. 5 1/2 1952 63 67; West. Ken. 5 1/2 3% 1950 106 108.

Revenus nationaux: 5 1927 52 56; 4 1/2 1932 50 52; 5 1920 32 35; 4 1/2 1919 34 38.

Les rendements
ACTIONS OREILNARES: B.A. Oil 80 14 1/2 5.52; B.C. Power 'A' 80 23 1/2 6.45; Bell Telephone 6 1/2 25 2.90; Build. Ind. 1.00 27 3.63; Calgary 6.00 125 4.68; Can. Malt 1.50 30 1.4; Can. N.P. Power 1.20 19 1.4; Can. Bronze 60 27 2.22; Can. Converters 2.00 32 6.25; Can. Cottons 4 00 6 1.50; Can. Foreign Inv. 1.90 25 6.40; Dom. Bridge 1.20 25 6.40; Dom. Textile 5.00 78 6.33; Dom. Glass 5 1/2 18 2.24; Imperial Oil 5 1/2 18 2.24; Imperial Tobacco 5 1/2 12 4.37; (Extras compris) 80 24 1/2 2.49; Int. Pet. 1.12 30 1/2 3.67; (Bouli compris) 80 13 1/2 5.82; McGill 1.00 28 5.34; Montreal Power 9.00 87 10.34; Nat. Breweries 1.00 32 1/2 4.92; Ogilvie 8.00 130 5.33; Ottawa Power 6.00 83 7.23; Quebec Power 1.15 15 6.96; Page Hersey 3.00 79 1/2 5.27; Penmas 3.00 57 5.26; South Can. Paper 80 11 1/2 7.03; Shawinigan 5 1/2 18 2.24; Steel of Canada 1.75 44 3.97; Montreal 12.00 283 4.17; New-Ecosse 7.00 80 9.80; Commerce 8.00 151 5.30; Royale 8.00 136 5.13; Can. Nationale 8.00 130 6.18.

ACTIONS DE BANQUES: Braelone 80 8 1/2 7.38; Dome Mines 2.00 37 00 5.90; Hollinger 2.00 54 3.94; Lake Shore 2.00 54 3.94; McIntyre 2.00 41 25 4.85; Pioneer 1.00 15 6.96; Sisco 1.2 29 2 41; Teck Hughes 40 4 1/2 9.70; Wright Harg. 40 80 4 35.

ACTIONS PRIVILEGEES: Can. North. Pow. 7.00 103 6.80; Mont. Cottons 7.00 114 6.14; Mont. Cottons 7.00 114 6.14; Int. P. Mors 6.00 70 8.5; Can. Foreign Inv. 8.00 103 7.67; Can. Gen. Elect. 3.20 60 5.78; Can. Int. Trust 6.00 37 6.22; Dom. Glass 7.00 140 5.08; Dom. Textile 7.00 143 4.83; Goodyear 7.00 115 6.08; Jant. Cottons 7.00 80 8.75; Int. Breweries 1.75 38 1/2 4.54; Ogilvie 7.00 130 5.28; Ottawa Power 6.50 102 6.37; Penmas 6.00 106 1/2 5.63; Power Corp. 6.00 82 7.14; Steel of Canada 6.00 87 6.90; Tuckett Tobacco 7.00 140 5.98; Walker Gooderham 1.00 10 8.

Cours des trusts fixes: x-Amer. Com. Shares 3.28 3.30; x-British Typ. Inv. 29 35; Fund T. S. 'A' 3.78 3.15; 'B' 3.96 3.15; Un. Gold Equities of Can. 2.04 2.27; x-Superv. Shares 1.13 1.16; Can. Amer. Trust 2.15 2.74; Can. Int. Trust 6.00 37 6.22; x-Diversified T. S. 'B' 6 1/2 7 1/2; x-Do 'C' 2 1/2 2 1/2; x-Do 'D' 8 1/2 8 1/2; First All. Can. Units 8 1/2 9 1/2; Do 1945 6 1/2 7 1/2; x-Int. Trust 1.80 1.93; x-Quaterly Inc. Shares 2.30 2.40; x-Un. Ins. Trust 1.94; x-Un. Ins. Bank T. 5 1/2 5 1/2; x-Un. Oil Trust 6.00 6.00; N. Amer. T. S. 1953 1.71 1.75; Do 1955 2.06 2.10; Do 1956 2.06 2.10; Do 1958 2.06 2.10; x-Cum. Trust Shares 5.00 5.00; x-New Corp. T.S. Accum. 2.09 2.12; x-Do, Distrib. 2.09 2.12; x-Five Year Fixed T.S. 2.09 2.12; x-Old Corp. T.S. 1.88 1.91; Can. Inv. Fund. 3.20 3.45; x-U.S. Elect. L. and P. 'A' 10 1/2 11 1/2; x-Do 'B' 11 1/2 12 1/2; x-Do Voting 8 1/2 8 1/2; x-Nation Wide Sec. 'B' 2.76 2.80; x-Do Voting 1.03 1.05.

x-fonds américains: L'expérience monétaire française. HUITIEME CONFERENCE DE M. HORNOSTEL. Le conférencier examine rapidement la situation monétaire de la France avant la grande guerre. Il explique le mécanisme de l'inflation au cours des hostilités et divise la période d'après-guerre en trois périodes:

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(P.C.) — L'activité a été assez bonne ce matin mais les changements n'ont pas été nombreux. Canadian Car priv., National Steel Car, Nickel, Imperial To-

bar-se sont avancés de quelques fractions et Western Grocers d'un point. Montréal Power, B.C. Power, Building Products et quelques autres ont fléchi.

Table with columns: Ventes Valeurs, Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stocks like 50 Bathurst 'A', 19 Bell Telephone, etc.

1ère période: de 1919 à 1928: La liquidation de la guerre. 2e période: du 25 juin 1928 jusqu'au milieu de 1930: la prospérité. 3e période: à partir de 1930: la dépression.

M. Hornostel examine en détail la politique monétaire française au cours de ces trois périodes. Elle peut se résumer par une série de tentatives en vue de rester fidèles aux principes de stabilité, d'équilibre de respect des contrats auxquels, Mais les événements, et quelques fois des erreurs dans le domaine budgétaire ont imposé des sacrifices rendus nécessaires par l'accroissement de la dette intérieure. A l'heure actuelle, la situation technique du franc est extrêmement forte mais le poids de la dette intérieure et des abandons récents de l'étalon-or par un certain nombre de pays créent une situation assez complexe.

Les compensations bancaires: Les virements des compensations bancaires marquent de nouveau une forte augmentation sur la semaine correspondante de l'an dernier.

Table with columns: 1935, 1934. Lists various cities and their compensation amounts.

La proportion de la réserve nette aux billets et aux dépôts est de 43.12 pour cent et la proportion de l'or aux billets et aux dépôts est de 40.57 p.c.

Fruits et légumes: Les wagons suivants de fruits et de légumes sont arrivés à Montréal pendant la semaine finissant le 2 avril 1935:

Table with columns: Pommes, Autres fruits, Bœuf, Autres fruits tropicaux, Oignons, Pommes de terre, Autres légumes. Lists quantities and values.

Le temps a été frais et irrégulier la semaine dernière. Il est arrivé 20 wagons de moins la semaine dernière que la semaine précédente, soit 179 wagons contre 199. Les pommes sont restées à peu près au même chiffre, 14 wagons contre 15 la semaine précédente. Les tomates étaient plus abondantes, les bananes sont tombées de 37 à 9 wagons, et il n'y a pas eu de changement pour les autres fruits tropicaux. Il a été reçu 5 wagons de moins de pommes de terre et d'oignons et un peu plus des autres légumes.

FRUITS DOMESTIQUES. — Les approvisionnements de pommes ne sont pas aussi abondants et la qualité est en général un peu meilleure, mais la situation du marché ne s'est pas améliorée. Les approvisionnements en caisses de la C. B. se composent principalement de McIntosh et comme il existe une quantité modérément élevée de stocks d'entrepoté et que ces stocks arrivent en plus grande quantité, le prix a baissé. Les "Belles" varient de \$2 à \$2.25 la caisse et les "C" de \$1.75 à \$2.00. Les approvisionnements de l'Ontario se composent principalement de mannes de qualité et d'apparence excellentes. Les Alexandres et Baldwins sont de \$1.75 à \$2.; les Fameuses de \$1.75 à \$2.25; les McIntosh, de \$2 à \$2.50 et les Spies, de \$2.25 à \$2.50. Les stocks en barils de la Nouvelle-Ecosse sont beaucoup moins abondants et les prix sont un peu meilleurs, maintenant que les petites pommes de pauce qualité ont été entièrement écoulées, malgré la demande très stagnante. Les Ben Daa "Domestiques" varient de \$2 à \$2.25 le baril et les Russets (Rainettes) de \$4 à \$4.50; les Starks no 1, de \$3 à \$3.50 et les "Domestiques" de \$2.25 à \$3. Il s'offre un peu de Spies de \$4 à \$5.50 pour les no 1 et de \$4 à \$4.50 pour les "Domestiques".

FRUITS IMPORTES. — Les agrumes (fruits du genre citrus) sont bien vus sur le marché aux fruits importés, la demande est modérée et les prix sont pour la plupart soutenus. Les oranges "Navel" de la Californie se vendent \$4 à \$5.75 la caisse et les "Seedlings" environ 50 cts de moins pour les grosseurs correspondantes. Les oranges de Jaffa sont assez abondantes et se vendent \$3.25 à \$4 la caisse; les variétés de la Floride obtiennent \$4 à \$4.50. Les citrons de l'Italie et de la Californie s'écoulent lentement à \$3 la caisse environ. Les raisins de l'Argentine sont toujours l'objet d'une demande assez bonne de \$3 à \$3.25 le lug pour les foncés et les verts. Les tomates d'excellente qualité nouvellement arrivées de Cuba et du Mexique sont meilleur marché; les lugs de Cuba sont

de \$2 à \$2.25 et ceux du Mexique à 25 cts de plus. Le premier wagon de fraises de la Louisiane est arrivé et les chopines se vendent bien à 22 cts environ.

LEGUMES DOMESTIQUES. — Le marché aux pommes de terre est toujours stagnant et les prix plus bas. Les Montagnes Vertes de l'P. E. sont cotées 75 cts le sac de 90 lbs. et 65 cts à 70 cts les 80 lbs; les Montagnes Vertes du N.-B., 60 à 65 cts et les Cobblers de 55 à 60 cts. Les Montagnes Vertes du Québec, 55 à 60 cts et les Blancs no 2, de 45 à 55 cts. Les oignons jaunes sont abondants et varient de \$2 à \$2.25 le quintal et les Rouges sont de \$3.75 à \$4. Outre les betteraves, les carottes et les panais du Québec offerts de 90 cts à \$1 le sac s'offrent des quantités de ces mêmes produits venant de l'Ontario de \$1 à \$1.10.

LEGUMES IMPORTES. — Les légumes importés sont assez abondants et se vendent assez bien à prix soutenus. Les fèves "vertes" et "beurres" de la Floride varient de \$3 à \$3.50 la manne; les carottes de la Californie de \$3.75 à \$4 la caisse; les choux-fleurs de la Californie de \$2.25 à \$2.50 la caisse; le céleri de la Californie de \$5.25 à \$5.50 le cago; le céleri de la Floride de \$3.75 à \$4 le cago; la laitue Iceberg de l'Arizona de \$4.25 à \$4.50 la caisse; les épinards du Texas de \$1.65 à \$1.75 la manne et les betteraves, les radis et les panais du Texas de \$2.75 à \$3 le demi-cago. Deux wagons de pommes de terre nouvelles des Bermudes de 50 lbs se vendent lentement de \$2.50 à \$2.60 pour les no 1 et de \$2.25 à \$2.35 pour les no 2.

DIVISION DES FRUITS, ministère de l'Agriculture. Note. — A moins d'indications contraires tous les prix cotés sont pour le commerce du gros au détail et ne couvrent que les produits de bonne qualité et en bon état marchand.

Rue Notre-Dame, vacants; lot no 73. Le Shérif de Montréal vend à La Société d'Administration et de Fiducie, \$1,550-1935.

Rue Préfontaine, vacants; lot no 74-80, 10, 111, partie 76-1. Le Shérif de Montréal à La Société d'Administration et de Fiducie, \$1,500-1935.

Quartier Laurier. — Rue Beaulieu Est, bêt. 338; lot no 8-721-2, 720-2, 5, 4, terrain 25 x 92-1-2 pieds. Dame J. D. Veinca vend à Dame J. E. Maron, \$7,000. J. F. Cardinal, notaire-1935.

Quartier Mercier. — Rue Lacordaire, bêt. 2043 à 2047; lot no 21-804, 805; terrain 56 x 84 pieds. V. LeFrançois vend à Z. Larose \$5,000. L. Trempe, notaire-1935.

Quartier Montclair. — Ave Delorimier, bêt. 6401 à 6409; lot no 208-93 partie 94, terrain 30 x 112 pieds. Le Shérif de Montréal vend à Desrosiers, \$4,850 plus-1935. Quartier Rosemont. — 1ère Avenue, bêt. 6663, 6668, 6670; lot no 207-329; terrain 25 x 105 pieds. Z. Larose vend à J. LeFrançois, \$5,000. L. Trempe, notaire-1935.

3ème Avenue, bêt. 5472 à 5480; lot no 172-1400; terrain 25 x 78 pieds. Le Shérif de Montréal vend à F. Gohier, \$3,600-1935.

Bvd Rosemont, vacants, lot no 172-2454, 2455; terrain 3158 pieds. R. Ravary vend à H. Ravary, \$2,000. D. Labèche, notaire-1935.

5ème Avenue, bêt. 5161 à 5165; lot no partie 172-554; terrain 20 x 78 pieds. Le Shérif de Montréal vend à J. Bleau, \$2,000-1935.

Chemin public, vacants, lot no 172-1457; terrain 2250 pieds. Dame A. P. Lacroix vend à H. Ravary, \$1,000. J.-H.-R. Langetin, notaire-1935.

Quartier St-Denis. — Bvd St-Joseph E.; bêt. 1028, 1030; lot no 328-675; terrain 2-877 pieds. Dame G. Lemay vend à Z. Larose, \$20,900. O. Duval, notaire-1935.

Quartier St-Michel. — Ave du Parc; bêt. 5929 à 5933; lot no 12-18-22, 12-19-30-2; terrain 25 x 110 pieds. A. Weisberg vend à J.-C. Paré, notaire-1935.

Quartier St-Louis. — Rue St-Laurent; bêt. 101 no 1-2 de 264. Le Shérif de Montréal vend à Le Crédit Foncier Franco-Canadien, \$6,300-1935.

Quartier Ste-Marie. — Rue Maitland; bêt. 4091 à 4113; lot no 328-571, 372-1. Le Shérif de Montréal vend à F. Chabot, \$2,100-1935.

Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue Marie-Anne Est; bêt. 101 no 1-164. Dame E. Baselin vend à Dame H. Mathieu, \$2,000. J.-C. Paré, notaire-1935.

Quartier St-Edouard. — Rue Bellechasse; bêt. 1271 à 1277; lot no 4-244. Le Shérif de Montréal vend à Royal Trust Co., \$1,900-1935.

Quartier St-Jacques. — Rue St-Christophe; bêt. 101 no 1-164. Dame E. Baselin vend à Dame H. Mathieu, \$2,000. J.-C. Paré, notaire-1935.

Quartier St-Denis. — Rue Brébeuf; bêt. 532 à 536; terrain 33 1/2 x 55. Le Shérif de Montréal vend à D. Fortin, \$25-1935.

Quartier St-Denis. — Rue St-Dominique; bêt. 101 no 643-76. Le Shérif de Montréal vend à The Prudential Insurance Co. of America, \$5,550-1935.

Rue St-Dominique; bêt. 101 no 643-81. Le Shérif de Montréal vend à The Prudential Insurance Co. of America, \$5,000-1935.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires ASSURANCES HORACE LABRECQUE INC. COURTIER EN ASSURANCES

AVOCATS BERTRAND, GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU

MAUR DUPRE, L.L.L., C.R. M.P. SOLICITEUR GENERAL

PROFESSEUR T.ÉL. PLATEAU 6717

CLAVIGRAPHES VOYEX TWITE pour TYPEWRITERS

WISINTAINER & FILS 908, BOUL. ST-LAURENT

ENCADREURS MORENCY FRÈRES LTÉE

ENCADREURS 458 STE-CATHERINE EST

ENCADREURS 159 QUÉBEC, RUE CRAIG

ENCADREURS LA RUE & TRUDEL

ENCADREURS J. ARTHUR LA RUE, C.A.

ENCADREURS P.-A. GAGNON

LA VIE SPORTIVE

Les Maroons remportent la victoire dans la joute initiale de la série

Les hommes de Tommy Gorman se sont affirmés supérieurs aux Leafs de Toronto dans la première partie de la série pour la coupe Stanley et ont vaincu leurs adversaires par un résultat de 3 à 2 dans la période supplémentaire

TROTTIER COMPTE LE POINT DECISIF

L'ailier du Montréal a pris Hainsworth en défaut après cinq minutes et vingt-huit secondes, sur une passe de Robinson — Les as des Leafs sont tenus en échec — La deuxième partie aura lieu demain soir au Maple Leaf Garden

Toronto, 5. — Les Maroons de Tommy Gorman ont obtenu la victoire sur les Leafs de Toronto, champions de la Ligue Nationale, par un résultat de 3 à 2, hier soir, dans la première joute de la série pour la coupe Stanley, emblème du championnat mondial du hockey professionnel, mais cette victoire ne fut obtenue qu'après cinq minutes et vingt-huit secondes de jeu supplémentaire alors que Dave Trottier a compté le point décisif du Montréal sur une passe de Robinson.

Les Maroons se sont révélés plus rapides que leurs adversaires hier soir et la grosse artillerie de Tommy Gorman a bien fonctionné sur la défense comme sur l'attaque et les Maroons n'ont pas ménagé leurs adversaires à chaque fois que les Torontonien cherchaient à pénétrer la défense montréalaise mais malgré la dure mise en échec les punitions furent peu nombreuses et trois joueurs seulement rendirent visite au pénitencier au cours de cet important match disputé en présence de plus de quatorze mille personnes.

Earl Robinson et Dave Trottier ont combiné leurs efforts pour enregistrer le but décisif au cours d'une attaque forcée et sans relâche devant laquelle devaient tôt ou tard succomber les champions de la ligue.

Saisissant la rondelle à quelques pieds en dehors de la ligne bleue du Toronto, Robinson a passé dans le territoire des Leafs et glissé le couteau à Dave Trottier. Le disque a passé entre Horner et Clancy, défenses de Toronto, pour être pris par l'ailier gauche des Maroons.

Le chemin ouvert devant lui, Trottier a fait quelques enjambées et a lancé avec une force terrible dans le coin inférieur de la cage de George Hainsworth qui avait sauvé près de six lancers au cours de la troisième période.

Les gars de Tommy Gorman ont adopté une tactique de mises en échec qui devrait avoir raison de leurs rivaux. Ce genre de jeu a donné lieu à des échanges qui touchaient à la rudesse. Mais, solide comme du roc, le clan montréalais ne semblait pas broncher lorsque leurs rivaux leur remettaient le change.

Bob Gracie, terrassé par Red Horner; Hec Kilrea, bousculé par Alan Shields et Gus Marker, malmené par Cotton sont les seuls éclipsés de l'engagement d'hier soir. Heureusement qu'aucun de ces joueurs n'est sérieusement atteint.

C'est au cours de la seconde reprise, que 4 des 5 buts ont été enregistrés, Robinson a ouvert le bal, assisté de Blinco, pivot de la seconde ligne. Puis le vétéran Frank Finnegan a déjoué Connell pour mettre les deux équipes sur un pied d'égalité.

Quelques minutes plus tard, King Clancy a mis les Leafs en avant sur un lancer de loin.

Un peu plus d'une minute après l'exploit de Clancy, Wentworth a fait une ruée de toute beauté vers les buts de Hainsworth qu'il a déjoué au cours d'une mêlée.

La première période a donné du jeu lent de part et d'autre. Maroons ont semblé plus forts et plus résistants vers la fin du match, en dépit du fait qu'ils ont été privés des services de Bob Gracie. Ils ont tenu les Leafs sous contrôle et bombardé Hainsworth dès qu'ils en avaient l'ouverture.

Favoris à 3 pour 1 pour remporter le premier match, les Leafs seront cotés à chance égale pour le second engagement qui sera disputé ici samedi soir.

GORMAN EST SATISFAIT

Nous les avons eus à notre guise, ce soir, a déclaré Tommy Gorman, après la victoire des Maroons sur les Maple Leafs, de Toronto, au premier match des finales de la Coupe Stanley.

Courant ici et là dans la chambre des Maroons, en bras de chemise et tapant ses gars sur les épaules pour les féliciter sur leur travail, Gorman a appelé ses athlètes la meilleure équipe qu'il ait jamais dirigée.

"S'ils veulent du jeu ouvert, nous pouvons leur en fournir", a dit le rusé Tommy. "Et s'ils veulent du jeu défensif, nous pouvons leur en donner également. Quelle équipe, messieurs, quelle équipe!"

Les vainqueurs ont été aussi malmenés dans leurs quarts généraux qu'ils l'ont été sur la glace, tant la façon dont ils se sont félicités les uns les autres prenait une tournure un peu dure. Et Dave Trottier a reçu plus que sa part des coups et des félicitations. Pendant les premières minutes, l'on édit une émeute dans la chambre des vainqueurs.

De l'autre côté de la salle, la chambre des Leafs semblait un salon mortuaire. Dick Irvin, la tête entre les mains, a cependant donné tout le crédit qui revenait au Montréalais. Personne n'a fourni d'ali-

bi pour le revers de la soirée. "Ils ont été nos supérieurs, ce soir", a dit Irvin. C'est une bien dure tâche de remporter quatre matchs de suite dans cette ligue. Attendons à samedi.

"Pourquoi tant parler? a ajouté Charlie Conacher, ils ont joué mieux que nous et méritent de gagner. Il faut que nous perdions de temps en temps."

Alignement des équipes:
TORONTO MONTREAL
Hainsworth but Connell
Horner défense Evans
Clancy défense Wentworth
Metz centre Gracie
Cotton avant Cain
Kelly avant Marker
Subs. Toronto: Hollet, Day, Conacher, Primeau, Jackson, Kilrea, Thoms, Boll, Finnigan.

Subs. Montréal: L. Conacher, Ward, Northcott, Smith, Trottier, Shields, Blinco, Robinson, Miller.
Arbitres: Billy Bell, Montréal, et Bil Stewart, Boston.

Première période
Pas de point.
Punitions: Shieds, Kilrea, Trottier.
Arrêts: Hainsworth 15, Connell 9.

Deuxième période
1—Maroons, Robinson 3.57
2—Toronto, Finnigan 14.29
3—Toronto, Clancy 17.12
4—Montréal, Wentworth 18.25
Arrêts: Hainsworth 8, Connell 4.

Troisième période
Pas de point.
Punition: Aucune.
Période supplémentaire
5—Maroons, Trottier 5.28
Punition: Aucune.
Arrêts: Hainsworth 5, Connell 0.

Le Montagnard aux sucres

Nous rappellerons que c'est dimanche prochain, le 7 avril, que le Montagnard clôturera ses activités de la saison par la Fête annuelle des Sucres, laquelle aura lieu à St-Jérôme.

Ceux qui ont fait le voyage l'an dernier voudront certainement y retourner encore cette année. Venez passer une agréable journée à la cabane à sucre avec les gars du Montagnard. Qu'en se le dise.

Le Comité n'a rien épargné pour le confort des membres et leurs amis et a noté un autobus tout spécialement pour faire le voyage. Le départ se fera à chez M. J.-H. Desjardins, le président du Club, au no 4557 de la rue Saint-Denis, près Mont-Royal, à 8h. 30 a.m. très précises, et nous ne perdrons pas l'avant-midi à attendre les retardataires, alors avis aux dormeurs.

Il nous reste encore quelques billets à disposer et comme le nombre est limité, nous vous demandons de vous empresser de vous les procurer.

Ce soir assemblée mensuelle à la Salle Union du Commerce, 1079, rue Berri, à 8h. 30 p.m. Le président décorera trois de nos membres à vie. Que tous se fassent un devoir d'être présents.

Les arbitres sont nommés

Odie Cleghorn et Eusébe Daigault ont été choisis pour arbitrer le match de ce soir entre les Canadiens de la N. H. L., et un groupe d'as du circuit senior de Montréal. Les recettes de cet engagement, organisées par le club Kiwanis Saint-Laurent, iront aux enfants pauvres.

Dandurand a annoncé que son équipe régulière serait composée comme suit: buts, Cude; défenses: S. Mantha et Crutchfield; avants: Lépine, Larochelle et Joliat. Albert Leduc et Art Berlet serviront de substituts à la défense. Mondou, G. Mantha et Gagnon formeront la seconde ligne, et Ouellette, des Tees de London, McGill et Kelly, des Aigles de St-Louis, la troisième.

Bobby Bell enverra Archambault dans la cage des as, avec Arcand et Meiklejohn comme défenses. Brown, Bourcier et Ethier, la plus forte ligne des compteurs de la saison 1934-35, formera la ligne régulière des amateurs: Pete Jokus, Jimmy Wilson, Ken Farmer, Jean Paul Elie, Gordie McNeil et Garth Thompson remplaceront tour à tour les réguliers.

Comme attraction supplémentaire, une course à relais entre diverses écoles de la ville sera disputée au cours de la soirée pour la détention du trophée James J. Strachan.

Les Royals ont acheté Bob Seeds

Le président des Royals à Montréal, M. Hector Racine, a annoncé hier, que son club a fait l'acquisition du voltigeur Bob Seeds, ancien joueur des Red Sox de Boston et des Indiens de Cleveland, et que ce joueur se rapportera immédiatement au gérant Shaughnessy. Seeds a été acheté sans condition des Tigers de Detroit, de la ligue Américaine, et ce joueur de champ, qui frappe à droite, devrait renforcer notre équipe au champ de gauche, où il remplacera Hub Walker.

Seeds, obtenu par les Tigers, au début de janvier, a joué 69 parties pour Cleveland l'été dernier, allant au bâton 192 fois. Sur ce nombre d'apparitions au marbre, il a réussi 47 coups sûrs. Il a aussi compté 28 points, en a fait compter 19, a volé 3 buts et a obtenu un pourcentage de .245. Il est en plus un excellent voltigeur.

Seeds figura dans l'échange important qui envoya Wesley Ferrell aux Red Sox durant le mois de mai 1934. Cleveland reçut en retour, Seeds, le lanceur Bob Weiland, le voltigeur Dick Porter et la somme de \$25,000. Seeds fut acheté par les Tigers il y a trois mois au prix du repêchage qui est de \$7,500 dans l'Américaine.

Les Tigers l'ont laissé partir, seulement parce qu'ils avaient déjà 5 voltigeurs et parce que les Royals avaient offert un meilleur prix que les Cardinals de St-Louis, qui désiraient l'obtenir pour l'envoyer à leur club-ferme, les Ailes-Rouges de Rochester.

La partie exhibition d'hier entre nos Royals et les Phillies, à Winter Haven, a été remise à cause de la pluie.

Il est probable que le Montréal et le Brooklyn effectueront une importante transaction d'ici quelques jours.

Vivement impressionné par les superbes performances de Pete Appleton depuis le début de l'entraînement, le gérant Casey Stengel, des Dodgers, est prêt, paraît-il, à céder une couple de joueurs en échange de notre brillant lanceur droitier et à sa demande, Appleton officiera contre le Brooklyn, samedi.

Si Appleton répète sa performance précédente, contre les Dodgers alors qu'il n'avait alloué qu'un seul coup sûr en quatre manches, il est certain que le Brooklyn fera des offres pour ses services.

Si le Montréal décide à se répartir des services d'Appleton, le Brooklyn devra lui céder une couple de joueurs dont le voltigeur Bob Reis, et un autre lanceur, probablement Leslie Munns, pour remplacer Pete.

Le gérant Casey Stengel, des Dodgers, a également demandé à Shaughnessy d'avoir les premiers droits sur Jimmy Ripple. Si Jimmy avait continué au cours de ces derniers temps à frapper comme lors des premiers jours de l'entraînement, le Brooklyn aurait probablement tenté d'obtenir immédiatement ses services.

A St. Augustine, Fla.
Cincinnati N. 000010000 — 1 6 2
Detroit A. ... 100000001 — 2 7 2
Frey, Herrmann et Lombardi et Campbell; Rowe, Auker et Hayward.

A Greenwood, Miss.
Cleveland A. 000102001 — 4 5 1
New-York N. - 02000300X — 5 6 2
Hildebrand, Harder et Myatt; Brentzel, Schumacher, Smith et Mancuso, Richards.

A Birmingham, Ala.
New-York A. 001022031 — 9 11 1
Birmingham 010000000 — 1 6 3
White, Yamatta et Dickey; Murray, White et Denning.

A Clearwater, Fla.
Toronto, I. ... 00103100 — 5 9 2
Newark, I. ... 002001003 — 6 11 1
Cozad et Crouch; Larocca Salensen et Hershberger.

A Atlanta, Ga.
Boston, A. ... 021501010 — 10 13 1
Atlanta ... 001301000 — 5 11 2
Ostermuller, Johnston et R. Ferrer, Smith; Lindsay, Kelly et Palmisano, McCaskill.

A Louisville:
Washington A. 003000322 — 19 13 2
Louisville AA. 106010001 — 9 14 4
Whitehill, Linke et Bolton; Sewell, Peterson et Thompson, Ringhofer.

A Nouvelle-Orléans, La.
Albany, I. ... 0400002003 — 9 13 2
N.-Orléans ... 20010021000 — 6 12 1
Schoffner, Tennant et Bell, Phillips, Zuber, Hudson, Fish et Autry, Helf.

A Houston, Texas:
Chicago A. ... 000011110 — 4 6 3
Pittsburg N. ... 10401000X — 6 9 3
Jones, Vance et Sewell; Shea; Birkofer, Blanton et Padden, Grace.

Leo Numa sera en semi-finale

Leo Numa, ce populaire lutteur qui a été formé par le ténor Charlie Olsen, et qui a remporté de nombreuses victoires à l'Arena Mont-Royal il y a deux ans, sera au programme du promoteur Riopel lundi soir prochain à l'Arena Mont-Royal, alors que Charles Strak sera son rival dans la semi-finale, limitée à une chute ou quarante-cinq minutes, et précèdera le combat Gus Sonnenberg-Len Macaluso.

Gus Sonnenberg ne s'est battu qu'une seule fois ici l'an dernier, et, après sa victoire, est allé en randonnée.

Le terrible Gus aura comme adversaire Len Macaluso, l'italien du New Jersey, qui devrait faire la vie dure à l'ex-champion.

Une grande publicité semble se faire autour de Chief Little Wolf l'Indien du Mexique qui semble vouloir faire des siennes parmi les lutteurs. Le public de Montréal aura la chance de connaître sa valeur sous peu.

Demain soir l'ouverture du tournoi

Les Chevaliers de Colomb du Conseil LaFontaine entrèrent en lutte demain soir pour se disputer les championnats de tennis du club. M. McEwen, organisateur du tournoi, anticipe une pleine réussite. Plus de 25 membres ont déjà fait leur inscription.

De tous les inscrits, quatre joueurs prédominent les autres concurrents par leur supériorité indiscutable. Ce sont: Roland Longtin et Henri-Paul Emard, champions de la province sur court intérieur; puis Marcel Rainville et Paul Fontaine, équipe vieille de douze ans, qui après une longue séparation, jouent de nouveau ensemble et aspirent à de nouveaux lauriers.

A moins d'une grosse surprise, d'ailleurs peu probable, l'on peut sans être assuré, trouver les futurs vainqueurs, parmi ces quatre joueurs. En dépit de cette évidence il ne faut pas croire que les autres participants sont des joueurs de peu d'importance. Ce serait là une grave erreur. Il en est bon nombre parmi eux qui ont déjà prouvé qu'ils possèdent de remarquables qualités dans le maniement de la raquette.

Voici les inscrits jusqu'à date: En doubles: Emard-Longtin, Fontaine-Rainville, Boright-Jones, Senez-Hélu, Denis-Denis, Picard-Guay, Weyland-Chouinard.

En simples: Les quatorze joueurs précités jouent aussi en simples; il y aura encore C. Coderre, Dr J. Brault, Jean Morin, R. H. Guévremont, H. Deserrès, Dr Toupin, Dr Prince, C. Julien et E. Morin.

Les premières rencontres seront disputées demain soir sur le court du Conseil LaFontaine.

ILS IRONT EN EUROPE

Les représentants des principaux clubs de tennis canadiens-français réunis hier soir au club Outremont ont pris une importante décision: celle d'envoyer Marcel Rainville et Roland Longtin pour prendre part aux tournois d'Europe.

M. Henri Paul Emard fut le promoteur de cette suggestion qu'accepta avec empressement M. Charles Coderre, président de cette réunion. Puisque nos deux étoiles canadiennes-françaises n'ont pas été désignées par l'Association du Canada pour représenter notre pays à l'étranger, Emard suggéra que l'on fit une souscription pour envoyer nos représentants en Europe au mois de mai. Tous les invités à cette assemblée ont répondu à cet appel et il fut décidé, séance tenante, que nos deux as de la raquette iraient en Europe en mai.

M. Lorenzo Lapointe, intendant de Chevaliers de Colomb, et M. Henri Laframboise ont été désignés comme présidents du comité de souscription. M. Charles Coderre et Paul Fontaine seront leurs assistants. Dès aujourd'hui le comité sera formé entièrement et commencera ses activités.

Selon toute probabilité, l'argent nécessaire sera vite amassé. Il n'appartient qu'à un certain amateur du tennis dont le nom demeure encore anonyme donnera un chèque de mille dollars. Tous les Chevaliers de Colomb du Conseil LaFontaine, dont le nombre dépasse 600, ont assuré M. Lapointe de leur support.

Il se pourrait que le jeune Henri Paul Emard accompagne ses amis en Europe si la somme ramassée est assez rondelette.

Autre victoire des Cubs de Boston

Providence, 5. — Les Cubs de Boston ont remporté une autre victoire hier soir sur les Braves de Providence dans la série finale du championnat de la Ligue Canado-Américaine et si de club de Boston gagne la prochaine partie il sera assuré du titre.

Les Cubs ont vaincu leurs adversaires hier soir pour la deuxième fois consécutive par un résultat de 4 à 1 après avoir gagné la partie initiale par 1 à 0 et hier soir les hommes de Lionel Hitchman ont eu l'avantage du commencement à la fin et se sont affirmés supérieurs à leurs rivaux.

Les punitions ont été fort coûteuses aux Rouges de Providence hier soir car les hommes de Billy Goutu firent six voyages au banc du pénitencier pendant qu'un seul joueur des Cubs était envoyé au repos forcé.

Composition des équipes:
BOSTON PROVIDENCE
Jackson but Byrne
Jerwa déf. Speyer
Portland déf. Mulligan
Corrigan centre Gaudreault
Giroux aile Rivers
Jackson aile Harrington

Subs. Boston: Halliday, Blake, Motter, Hartnott, Besler, Hergesheimer et McCully.
Subs. Providence: Kuhn, Lowery, Keating, Lesieur, Nichols, Rangers et Murray.

Arbitres: Jack Cameron et Bill Shaver.
SOMMAIRE:
Première période
1 Boston: Jerwa ... 13.56
Punitions: Blake, Jerwa, Kuhn, mineurs; Jerwa, 10 min., mauvaise conduite.

Deuxième période
2 Boston: W. Jackson-Jerwa 10.10
3 Boston: Besler-Motter ... 15.17
Punitions: Murray, Lesieur, Ranger, Portland et Ranger.

Troisième période
4 Providence: Lowery-Ranger ... 18.58
5 Boston: Hergesheimer-Jerwa-Hartnott ... 19.50
Punitions: Portland, McCully, Blake, Nichols, Hergesheimer.

Les deux clubs sont égaux

Winnipeg, 5. — Les Wesleys de Saskatoon se sont mis sur un pied d'égalité avec les Monarchs de Winnipeg hier soir dans la série de détail pour le championnat amateur junior lorsque les visiteurs ont remporté la victoire sur les locaux par un résultat de 5 à 3 après avoir perdu la joute initiale par 5 à 4.

La partie finale de la série aura lieu samedi soir et le club vainqueur devra ensuite faire face au Sudbury pour le championnat canadien. La première partie de la série finale aura lieu mardi prochain.

Composition des équipes:
SASKATOON WWINNIEG
Beranek buts Gauthier
Ettinger défense Barker
Clubb défense Fields
Sampson centre Prokaski
Neilen avant Keenan
Wyman avant Krol
Subs. Saskatoon: Leswick, Vogt, Bennett, Kerr.

Subs. Winnipeg: Bélanger, Martel, Rheault, Body.
Première période
1—Winnipeg, Bélanger 4.58
2—Winnipeg, Bélanger 11.41
Punition: Prokaski.

Deuxième période
3—Saskatoon, Wyman 2.12
4—Winnipeg, Krol 2.36
5—Saskatoon, Sampson 10.48
6—Saskatoon, Leswick 18.58
Punitions: Barker et Sampson.

Troisième période
7—Saskatoon, Leswick 5.44
8—Saskatoon, Wyman 8.15

Les statistiques des éliminatoires

(Par la Presse Canadienne)
FINALE, COUPE STANLEY
Trois de cinq matchs
Montréal J. G. P. N. P. C.
Toronto ... 1 0 1 3 2
Toronto ... 1 0 1 2 3

CHAMPIONNAT DE LA N.H.L.
Trois de cinq matchs
Toronto J. G. P. N. P. C.
Boston ... 4 3 1 7 2
Boston ... 4 1 3 2 7
Toronto gagne le championnat.

Les résultats:
Boston 1, Toronto 0 (suppl.)
Boston 0, Toronto 2
Boston 0, Toronto 3
Boston 1, Toronto 2 (suppl.)
SÉRIE "B":
Deux parties: total des points.
Montréal J. G. P. N. P. C.
Chicago ... 2 1 0 1 1 0
Chicago ... 2 0 1 1 0 1
Montréal gagne par 1-0

Les résultats:
Montréal 0, Chicago 0.
Montréal 1, Chicago 0 (suppl.)
SÉRIE "C":
Deux parties: total des points.
Rangers J. G. P. N. P. C.
Canadien ... 2 1 0 1 6 5
Canadien ... 2 0 1 1 5 6
Rangers gagnent par 6-5

Les résultats:
Rangers 2, Canadien 1
Rangers 4, Canadien 4.
SÉRIE "D":
Deux parties: total des points.
Montréal J. G. P. N. P. C.
Rangers ... 2 1 0 1 5 4
Rangers ... 2 0 1 1 4 5
Montréal gagne par 5-4.

LES COMPTEURS

	P.	A.	Pts m.
C. Conacher, Toronto	1	4	5
Patrick, Rangers	2	2	4
Dillon, Rangers	2	1	3
Keeling, Rangers	2	1	3
Trotter, Montréal	2	1	3
Primeau, Toronto	0	3	3
Jackson, Toronto	0	3	3
Blinco, Montréal	1	2	3
W. Cook, Rangers	1	2	3
Robinson, Montréal	1	2	3
Kelly, Toronto	2	0	2
McGill, Canadien	2	0	2
Northcott, Maroons	2	0	2
F. Cook, Rangers	2	0	2
Metz, Toronto	1	1	2
Finnigan, Toronto	1	1	2
Gracie, Maroons	0	2	2
Boucher, Rangers	0	2	2
Murdoch, Rangers	0	2	2
Beattie, Boston	1	0	1
Glapper, Boston	1	0	1
Joldsworth, Canad.	1	0	1
Joliat, Canadien	1	0	1
Thomas, Canadien	1	0	1
Jenkins, Toronto	1	0	1
Connolly, Rangers	1	0	1
Cain, Maroon	1	0	1
Clancy, Toronto	1	0	1
Shore, Boston	0	1	1
Mason, Rangers	0	1	1
Crutchfield, Canadien	0	1	1
Riley, Canadien	0	1	1
Mondou, Canadien	0	1	1
Smith, Maroons	0	1	1
Marker, Maroons	0	1	1
Horner, Toronto	0	1	1
Stewart, Boston	0	1	1
Heller, Rangers	0	1	1

x-Match penalty.
LES PUNITIONS
17 minutes: Cotton, Toronto.
9 minutes: O'Neil, Boston.
6 minutes: Siebert Rangers; Hollet Toronto; Siebert Boston; L. Conacher Maroons, Shields Maroons.
5 minutes: Couture, Chicago.
4 minutes: Barry Boston; Carson Canadien; G. Mantha Canadien; Evans Montréal; Kilrea Toronto.
2 minutes: T. Cook Chicago; Weibe Chicago; Burke Chicago; Gagnon Canadien; S. Mantha Canadien; Somers Rangers; Kilrea Toronto; Shore Boston; Shannon Boston; Coulter Chicago; Johnson Rangers; McInley Boston; Starr Rangers; Day Toronto.

L'inauguration à Laval-sur-le-Lac

Le club de golf Laval sur le Lac fera sa réouverture le 5 mai prochain. Cette intéressante nouvelle que nous a appris M. J. A. Gagnon, gérant de ce club canadien-français, le plus beau du Canada. La masse de neige qui couvrait le terrain de golf est aujourd'hui à peu près complètement disparue et les travaux de nivellement seront entrepris ces jours-ci.

La direction du club Laval sur le Lac ne ménage aucun effort pour faire de la saison nouvelle l'une des plus actives. L'hiver ne semble pas avoir trop endommagé le terrain et si les journées continuent à être aussi ensoleillées qu'elles le

sont depuis quelques jours, les amateurs de golf peuvent espérer de jouer leur première partie vers le milieu du mois courant.

Harry Madison est disqualifié

Le promoteur Riopel a fait hier soir l'inauguration de sa saison de lutte chez les poids légers et mi-lourds, à l'Arena Mont-Royal, et le programme a semblé donner pleine et entière satisfaction aux spectateurs.

Dans le match principal, Eddie Marquette a obtenu la victoire sur le bouillant Harry Madison en prenant la première chute en quelque minutes en forçant Harry à concéder la chute sous la force de la douleur à la suite d'une prise d'orteils et finalement Madison fut disqualifié par l'arbitre Ernest Boucher pour avoir refusé d'obéir à ses ordres, alors qu'il y allait trop rudement contre son rival. Lorsque Madison se rendit à sa loge, il attaqua l'arbitre Boucher mais ce dernier lui fit son affaire en peu de temps et tout entra dans l'ordre.

La semi-finale, entre Paul Gaudette, champion des mi-lourds junior, et Alex Tesluck, fut également une rencontre rude mais le champion ne s'en laissa pas imposer par son rival et lui rendit coup pour coup. Après trente minutes de combat l'arbitre déclara le match nul.

Dans les autres rencontres à l'affiche, Bill O'Brien et Armand Courville firent match nul de trente minutes; le Colonel Peters triompha de Pat Barry en 17 minutes et 35 secondes; Georges Desparois et Roland Brousseau annulèrent après vingt minutes.

M. Alcide Gagnon réélu président

Une autre fois, l'admission des Canadiens dans le Groupe Senior de crose cette saison a été retardée hier soir à l'assemblée du groupe à l'hôtel Queen's. Bien que le clan de Jos Cattarinch ait été représenté par Robert Rochon, qui remplit les fonctions d'essai pour le magnat canadien, on n'a pas fait application officielle pour une franchise dans le groupe. Toutefois, il est entendu qu'il y a de grosses possibilités que les Tricolores évoluent dans le circuit une autre saison cette année.

L'élection des officiers du groupe a eu lieu hier. M. Alcide Gagnon a été réélu président unanimement. Les autres officiers élus ont été les suivants: vice-président, Jimmy Hutchings; second vice-président, Fred Skelcher; secrétaire-trésorier, Martin E. Conway.

Les clubs Shamrock, N. D. G. et Verdun, qui évolueront encore sous la bannière du Groupe Senior sur

le tapis vert du Forum cette saison, se sont déclarés comme favorisant le projet de fonder un Groupe Senior. Ils ont promis de supporter chacun une équipe où ils iront chercher leurs recrues de saison en saison.

Si vous voyagez... adressez-vous au

L'industrie laitière

M. Robert Taschereau propose un amendement à la motion Sauvé

Québec, 5. — Le débat sur la motion Sauvé réclamant des mesures immédiates pour accorder une plus grande protection aux consommateurs et aux producteurs de lait de la province, repris par M. Robert Taschereau, Lucien Dugas, Paul Sauvé hier, a été ajourné par M. Laurent Barré.

Après avoir fait valoir les avantages de la Commission de l'industrie laitière, avoir souligné la hausse du prix du lait payé aux producteurs, qui ont retiré plus d'un million de dollars en vertu d'ordres de la Commission, M. Robert Taschereau a proposé l'amendement suivant à la motion Sauvé: Que les mots après "est en opération" soient remplacés par les suivants: "Que la Commission aide les producteurs de lait à disposer avantageusement de ce produit et offre aux consommateurs une large mesure de protection surtout au point de vue hygiénique."

"Celle Chambre prie le gouvernement de collaborer avec ladite commission pour rendre son travail plus efficace et plus avantageux aux cultivateurs comme aux consommateurs."

M. Sauvé

Le député des Deux-Montagnes répond qu'il ne s'est jamais attaqué à la Commission ni à aucun de ses membres. Si quelqu'un a réclamé cet organisme, c'est lui. Il a réclamé dès 1930 et aux sessions suivantes. Il a été révélé en effet que les distributeurs volaient les producteurs dans plusieurs cas. En 1933 le gouvernement a nommé une commission d'étude sans pouvoirs. En 1934 on s'est rendu aux réclamations de l'opposition.

M. Sauvé a dit dans son premier discours sur cette question que la Commission avait fait disparaître certains abus. Il n'a qu'un regret, c'est qu'on ne se soit pas rendu plus tôt à ses réclamations.

Il n'y a rien dans sa motion qui soit un blâme pour la Commission. Il a signalé des lacunes qu'il importerait de corriger. Le meilleur moyen serait de faire siéger le comité d'agriculture qui ne se réunit pas assez souvent. Il n'y a aucun but politique dans sa motion. Il demande donc qu'elle soit adoptée telle qu'elle.

M. Dugas

Le député de Joliette dit que la motion du député des Deux-Montagnes ressemble à certains discours prononcés moventant \$5.

M. Sauvé dit que si le député de Joliette ne comprend pas la motion il ne doit pas aller à son auteur des sentiments qu'il n'a pas.

M. Duplessis. — Tâchez de comprendre.

M. Dugas. — Il y a des choses que le chef de l'opposition a jamais comprises.

M. Duplessis. — Oui, comme la prison de Joliette.

M. Dugas poursuit et dit que la loi est bonne et que la motion Sauvé constitue un blâme à la Commission. Il tient à ce que l'amendement Taschereau soit adopté.

M. Lucien Lamoureux ajoute quelques mots et dit que la Commission a rendu service aux cultivateurs.

M. Laurent Barré ajourne le débat.

Le fonds du cancer

C'EST LE SEUL CADEAU QU'ACCEPTERA LE ROI GEORGE V

Ottawa, 5. — Sir George Perley a donné lecture, hier, aux Communes, d'une communication du gouverneur général, l'informant que Sa Majesté le Roi ne veut pas recevoir d'autre cadeau, à l'occasion du jubilé royal, que le fonds que l'on est en train de constituer pour la lutte contre le cancer.

Sir George, M. Mackenzie King et M. Robert Gardiner, au nom des députés de l'extrême gauche, ont profité de l'occasion pour exprimer l'espoir que les souscriptions pour le fonds en question seront nombreuses et généreuses.

M. Gardiner a suggéré que le gouvernement fédéral fasse quelque chose de plus pour la lutte contre le cancer. Il considère que le gouvernement fédéral devrait consacrer chaque année une somme d'argent à cette fin.

Ouverture de la route Québec-Nontréal

Québec, 5. — Les ingénieurs du ministère de la voirie prévoient que la route nationale entre Québec et Montréal pourra être ouverte à la circulation, à la fin de la semaine prochaine. La section de cette route, de Québec aux Grondines, sera passable demain ou dimanche.

On espère que les routes Québec-Sherbrooke et Québec-Beauce seront aussi ouvertes la semaine prochaine.

La route Québec-Saint-Joachim est déjà ouverte mais la route Québec-La Malbaie ne sera pas avant la fin du mois.

Commandez vos CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J.-A. DESY, (Limitée). Vous aurez des produits de Haute Qualité. Ils importent Directement et Manufacturent Eux-Mêmes 1459, ave Delormier Montréal

Le projet de construction Clark

Le sous-ministre des finances soumet un plan de grande envergure au comité du logement des Communes — Dépense de \$50,000,000 — Une commission nationale et des commissions locales l'administreraient

Ottawa, 5 (S.P.C.) — M. W. C. Clark, sous-ministre des finances, a soumis hier au comité du logement de la Chambre des Communes un projet de construction d'habitations de grande envergure. Des représentants des compagnies de prêts hypothécaires ont déclaré que ces compagnies ont plus de \$25,000,000 à prêter pour de nouvelles constructions au pays; ces représentants ont donné un aperçu de la situation actuelle quant aux prêts.

Le projet soumis par M. Clark comporterait la dépense de \$50,000,000, et serait administré par une commission nationale et des commissions locales. Le propriétaire d'un terrain clair d'hypothèque pourra obtenir assez d'argent pour y construire une maison convenable. Voici comment fonctionnerait le projet. Supposons qu'une commission locale entreprenne de construire pour \$1,000,000 d'habitations. Les compagnies de prêts d'assurance prêteraient \$650,000 sur première hypothèque. La commission nationale fournirait \$200,000 contre actions de priorité (cet argent serait prêté à la Commission centrale par le gouvernement fédéral). Les autres \$150,000 seraient prêtés contre actions ordinaires, par les gouvernements provinciaux, municipaux, les sociétés charitables, les particuliers.

En prenant pour acquis que le terrain vaut le dixième de la maison qu'on y érige, la valeur totale de ces propriétés serait de \$1,100,000. Les compagnies de prêts fourniraient donc 60 pour cent sur première hypothèque. La dette serait amortie en 20 ans. L'intérêt qui pèserait sur le propriétaire serait d'un demi pour cent de plus que le taux des compagnies de prêts. On estime que le taux d'intérêt des compagnies serait de 4-1/2 ou 5 pour cent. Le taux d'intérêt sur les actions de priorité serait le même que le taux des obligations à long terme du gouvernement fédéral. L'intérêt sur les actions ordinaires serait limité à 6 p.c.

Le projet pourvoit à un contrôle qui assurera la construction de maisons convenables et d'un coût économique. La commission nationale se prononcera sur le standard; l'administration sera confiée aux commissions locales; les inspections seront effectuées par le service des compagnies de prêts.

M. Clark a suggéré une alternative quant à la finance du projet: que les compagnies de prêts fournissent 80 pour cent et le fédéral 20; ce procédé serait plus simple. Dans le cas des maisons de location les hypothèques seraient moindres.

Le projet de M. Clark n'a pas l'approbation officielle du gouvernement et a été déposé devant le comité comme l'avis personnel du sous-ministre. Mais on a appris qu'il a été d'abord présenté au cabinet, lequel s'est prononcé favorablement, et permis qu'on le soumette au comité. Il peut être considéré comme ayant au moins la "sympathie" du ministre.

Le projet de M. Clark n'a pas l'approbation officielle du gouvernement et a été déposé devant le comité comme l'avis personnel du sous-ministre. Mais on a appris qu'il a été d'abord présenté au cabinet, lequel s'est prononcé favorablement, et permis qu'on le soumette au comité. Il peut être considéré comme ayant au moins la "sympathie" du ministre.

Les syndicats catholiques

Syndicat des cordonniers. — Ce soir a lieu une assemblée générale du Syndicat des cordonniers. Le comité d'organisation donnera un rapport des activités du syndicat et des préparatifs de la prochaine partie de cartes qui aura lieu samedi soir, le 27 avril, à l'édifice des Syndicats, 1231 Demontigny est. Cette soirée sera donnée sous la présidence d'honneur des officiers supérieurs des Syndicats, au bénéfice des sections 5 et 6 du Syndicat des cordonniers.

Avant l'assemblée générale de ce soir, les tailleurs de cuir tiendront une courte réunion à 8 h. précises.

Syndicat des briqueteurs. — Assemblée régulière ce soir. Rapport de l'agent d'affaires.

Syndicat des boulangers. — Samedi soir, assemblée de la section intérieure, au no 1231 Demontigny est. Tous les boulangers qui ne font pas partie du Syndicat sont les bienvenus. Aucune taxe de prochaine nature imposée à ceux qui désirent devenir membres. Les maîtres de chapelle sont priés d'être présents.

Bradley a expié ses cinq meurtres

Campbell's Bay, Qué., 5. (S.P.C.) — Michael Bradley, meurtrier de cinq membres de sa famille immédiate, a été pendu, ce matin, à 5 h. 57, par le bourreau Ellis. A 6 h. 04, le Dr Jerome Kelly a constaté la mort.

L'exécution a eu lieu sous la surveillance du sous-chef J. Bélanger, de Montréal, assisté du shérif du comté de Pontiac, M. Dominique Sloan.

L'impôt sur les cosmétiques

Ottawa, 5. — L'impôt spécial de 10 pour cent sur les parfums et autres produits cosmétiques, établi le 22 mars 1933, a rapporté les sommes suivantes au fisc fédéral, en 1932-33, \$1,859, en 1933-34, \$750,358; en 1934-35 (pour onze mois seulement), \$800,708. En janvier et février 1935, cet impôt a rapporté \$146,673.

Ces chiffres ont été fournis par le ministre du Revenu national, M. Matthews, en réponse à une interpellation de M. Fernand Rinfret, député de Saint-Jacques.

Au Sénat

M. Hughes condamne le divorce

Il proposera une loi pour interdire aux divorcés de se remarier

Ottawa, 5. — Le sénateur J. J. Hughes, libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, a prononcé hier après-midi au Sénat un discours dans lequel il a vigoureusement condamné le divorce. Puis, en conclusion, il annonça qu'il déposerait dès cette session un bill à l'effet d'interdire aux divorcés de se remarier. Il déclara que cette interdiction ferait tomber de 80 à 90 pour cent le nombre des demandes de divorce.

"Il n'y a que deux institutions qui prospèrent en ce monde: les fabriques d'armes et les usines à divorce, dit-il. J'ajoute que le Canada fait sa part pour maintenir l'une de ces institutions en activité.

"Le divorce, déclara-t-il, est une des grandes plaies qui rongent les sociétés modernes. Sur notre continent, elle grandit. Le divorce contribue à détruire la notion essentielle à la stabilité de la société, de la sainteté du mariage. Je sais, ajouta-t-il, que l'on ne peut ramener les hommes à la pratique de la morale par des lois, mais du moins on peut les empêcher de faire le mal. La loi de divorce donne un caractère de légalité, de respectabilité, à une chose mauvaise en soi et nettement immorale. Je sais, poursuivit-il, que dans certains cas il serait cruel, voire dangereux, d'obliger certains époux à vivre ensemble. Dans ce cas, l'État peut et doit intervenir pour les séparer. Mais l'État devrait leur interdire de se remarier. Pendant trente ans après la Confédération, la moyenne des divorces était de cinq par an pour toutes les provinces. De 1900 à 1920 elle monta à 20 pour cent. De 1920 à 1930, la moyenne monta à 247 pour les seules provinces de Québec et d'Ontario. Pour le Canada entier le chiffre des divorces, en 1930, fut de 692 et, en 1933, il atteignit le total effrayant de 923.

"L'exprima l'opinion que dans nombre de divorces les époux s'entendent et que les parjures sont très nombreux.

L'Université de Montréal

LE PROJET BARRETTE

Ottawa, 5. — Le député de La Prairie-Napierville, M. Vincent Dupuis, a soulevé un nouvel incident à propos de l'Université de Montréal, en adressant une interpellation, directement au ministre de la Marine, M. Alfred Duranleau.

M. Dupuis: Le 22 mars dernier, je demandais aux ministres de la province de Québec s'ils étaient en faveur du projet Barrette pour le parachèvement de l'Université de Montréal. Il s'agissait d'une souscription conjointe de \$3,000,000 par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial de Québec et la ville de Montréal. Le premier ministre intérimaire, sir George Perley, m'avait demandé d'inscrire ma question au feuillet. Je demande maintenant au ministre de la Marine, M. Duranleau, qui sait très bien qu'une mesure de ce genre, entraînant une dépense d'argent, ne peut être proposée par un simple député, s'il est disposé à soumettre le projet Barrette à la Chambre. La province de Québec et la ville de Montréal ont intérêt à le savoir au plus tôt.

M. Duranleau: Le leader du gouvernement avait suggéré que la question soit inscrite au feuillet. La chose n'a pas encore été faite. Nous attendons cela pour considérer la question et lui donner une réponse. La réponse doit venir du gouvernement lui-même et non pas du ministre de la Marine.

M. Dupuis: Que fait-on de la solidarité ministérielle? Le ministre de la Marine a dû entendre parler de la chose par le député de Berthier-Maskinongé (M. Barrette). Il y a trois mois que la Chambre a été saisie de ce projet. N'est-il pas temps que le gouvernement réponde?

M. Duranleau: Je n'ai pas l'intention d'engager un débat sur cette question qui est excessivement délicate. Ça ne serait pas dans l'intérêt de l'institution. Les citoyens de la province de Québec connaissent parfaitement les dispositions des ministres de cette province à l'endroit de cette institution. J'ai cependant des doutes sur l'efficacité des moyens employés par les députés de la gauche en faveur de l'Université de Montréal. Quand le député de La Prairie-Napierville aura posé sa question de façon régulière, le gouvernement sera en état d'y répondre.

M. Barrette: Très bien.

M. Dupuis: Si le député de Berthier-Maskinongé est satisfait de cela, il n'est pas difficile.

La police fédérale

Sur 91 officiers, 2 sont de langue française — Il n'y a que 247 agents de langue française sur 2,378

Ottawa, 5. — Un dossier déposé, hier, aux Communes, indique que l'effectif de la police fédérale, la R. C. M. P., est de 91 officiers et de 2,378 agents, dont 23 officiers et 7,400 agents qui sont des Canadiens de naissance.

Il n'y a que deux officiers et 247 agents qui sont des Canadiens de langue française. Une vacance existe dans les rangs des officiers et un candidat de langue française est recommandé.

Ces renseignements ont été fournis à la Chambre à la demande de l'un des députés d'Ottawa, M. E.-R. E. Chevrier.

Cours du R. F. Bernard

Le dimanche 7 avril, le R. F. Bernard fera son cinquième cours public d'histoire de l'Acadie: Vie et coutumes acadiennes du siècle dernier. Entrée libre, pour trois heures, au numéro 4210, rue de Bordeaux (angle Rachel).

Le choix des thés verts du Japon

"SALADA" THE DU JAPON

La question de l'électricité

Le rapport de la Commission Lapointe — Les contrats ontariens — M. Bouchard prendra part au débat

Québec, 5. — Au début de la séance de la Chambre, hier, M. Oscar Drouin, de Québec-Est, fait remarquer qu'il s'est levé avec les députés de Hull et de Rouville pour demander le vote sur la motion du premier.

M. Honoré Mercier donne ensuite avis qu'à sa prochaine séance, la Chambre sera appelée à étudier une résolution relative au bill concernant la municipalisation de l'électricité.

M. Oscar Drouin fait remarquer qu'il a depuis longtemps sur le feuillet une motion pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier le rapport de la commission Lapointe. Il croit que cette étude est nécessaire avant que l'on songe à adopter une législation tirée de ce rapport. Sa motion a aussi pour but de permettre au député de Saint-Yacinthe qui a pris une part très active à la lutte en faveur de la réduction des taxes, de participer à la discussion. Il veut savoir si on lui permettra de discuter sa motion.

M. Maurice Duplessis prend la parole et déclare qu'il s'agit d'une loi très importante puisqu'elle concerne l'électricité. Il y a des choses à étudier cependant avant le projet qui est actuellement soumis à la Chambre. Nous avons chez nous une quantité considérable de pouvoirs d'eau. Il y a quelque temps des compagnies de Québec ont obtenu le pouvoir de conclure des marchés avec l'Hydro ontarienne. La Beauharnois vend pour \$2,250,000 c.v.

M. Taschereau — Il n'y a qu'un avis de motion devant la Chambre. Il n'y a pas lieu à un débat.

M. Duplessis. — Nous avons le droit de discuter sur la motion. Il importe d'attirer l'attention sur la situation qui nous est faite au sujet des pouvoirs d'eau.

Le premier ministre revient à la charge mais le président Bouchard dit qu'il ne peut arrêter la discussion à moins qu'on ne lui cite un article des règlements la prohibant. Nous sommesendus en Ontario, dit M. Taschereau. Il y a bien des choses à apprendre en Ontario, rétorque M. Bouchard.

M. Duplessis dit que son attitude est connue au sujet de la Beauharnois. La Cie McLaren a fait des travaux considérables avec l'intention de transporter le matériel de la grande quantité de chevaux-vapeur aux Etats-Unis. C'est la même chose pour la Gatineau. Or, le gouvernement d'Ontario présente une loi. Le chef de l'opposition aimerait savoir quelle va être l'attitude du gouvernement de la province de Québec dans cette affaire.

Le premier ministre répond qu'il n'y a qu'une motion devant la Chambre. En réponse à M. Duplessis il ajoute qu'il ne sait pas ce que le gouvernement d'Ontario va faire. Il s'agit de contrats intervenus entre l'Hydro d'Ontario et des compagnies de Québec. Il croit qu'il est plus sage d'attendre des résultats.

M. Taschereau dit ensuite à M. Oscar Drouin que le rapport Lapointe sera discuté en même temps que les projets relatifs à l'électricité. Nous y référerons nous-mêmes, ajoute-t-il.

Le premier ministre déclare aussi à M. Drouin que l'Orateur aura droit de prendre part au débat sur les bills de l'électricité, ainsi que sur le rapport Lapointe.

M. Taschereau — L'Orateur parlera certainement. S'il s'annule comme ça, c'est le moins qu'il ait le droit de parler.

A Polytechnique

UNE NOUVELLE SERIE DE CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES

Devant le succès que les conférences publiques données par les professeurs Bourgoing, Wendling et Mailhot, de l'École polytechnique, ont remporté, la direction de l'École se propose d'organiser de nouvelles séries de conférences scientifiques l'année prochaine.

Cette année, M. Louis Bourgoing a traité de chimie alimentaire; M. André-V. Wendling, de physique, et M. Adhémar Mailhot, qui clôt sa série demain soir, de gisement des minéraux.

Comme l'École polytechnique ne devait pas recevoir la visite cette année 1934-35 de professeurs français, sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien, la direction de l'École a pensé à organiser des séries de conférences qui pourraient compenser l'absence de ces professeurs d'outre-mer. Or, on a constaté que nos professeurs canadiens pouvaient réunir des auditeurs aussi nombreux, aussi assidus que les professeurs étrangers. C'est là un point encourageant. En conséquence, l'École projette maintenant d'alterner les séries de conférences de professeurs étrangers avec celles de professeurs du pays.

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et le français

Fredericton, 5 (C. P.). — M. Henri Diotte, député conservateur pour Restigouche, a pris la parole hier sur une question de privilège, prétendant que le français peut être parlé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et commençant un discours dans cette langue.

Le chef de l'opposition, M. A. A. Dussart, l'assura immédiatement qu'il n'y a pas la moindre objection à ce que le français soit parlé à la Chambre. Personne, d'ailleurs, ne discute le point, ajouta-t-il.

Le rapport du juge Forest

Le ministère de la justice a besoin de consulter la preuve avant de prendre une décision, répond M. Guthrie à M. Woodsworth

Ottawa, 5. — Le chef de la Cécéffe, M. Woodsworth, est revenu à la charge à propos du rapport du juge Forest dénonçant et blâmant M. P.-E. Boivin, ancien député fédéral de Shefford, et M. Robert Bouchard, député provincial actuel du même comté, à propos de la construction du bureau de poste de Waterloo, il a demandé au ministre de la Justice s'il interdirait des poursuites pour que le gouvernement fédéral soit remboursé de l'argent illégalement obtenu de lui.

M. Guthrie a répondu que le rapport est actuellement entre les mains des fonctionnaires de son ministère. Ceux-ci n'ont pas encore la preuve faite à l'enquête. Le ministère a besoin de consulter la preuve avant de prendre une décision.

Le nommé Rosenbaum arrêté à Paris

Ottawa, 5. — En réponse à une interpellation de M. C.-N. Dorion, député conservateur de Québec-Montmorency, le secrétaire d'Etat, M. Cahon, a dit en Chambre hier, qu'un nommé Albert Rosenbaum a été arrêté à Paris, le 28 février dernier. Il était porteur d'un passeport canadien, daté du 22 février 1934. Cet homme n'a pas été inculpé d'espionnage. On l'a accusé de ne s'être pas conformé à un ordre d'expulsion.

Au Conseil législatif

ADOPTION DE PLUSIEURS BILLS ET AJOURNEMENT A MERCREDI

Québec, 5. — La Chambre haute a siégé hier après-midi et, après avoir passé plusieurs bills publics et privés en deuxième et en troisième lecture, s'est ajournée au mercredi, 10 courant, à trois heures. Le débat sur le bill de la colonisation, qui devait se continuer au cours de cette séance, a été remis à une autre séance. On sait que ce débat déclenché, la veille, par M. Kelly, a été ajourné par M. Thériault. Au cours de la séance, on a adopté en troisième lecture et de façon définitive le bill financier de la cité de Montréal. La Chambre s'est toutefois formée en comité plénier pour y apporter un amendement portant que les villes Saint-Michel et Montréal-Nord seront comprises dans le territoire des taxes. L'autre bill de Montréal amendant la charte, le bill no 100, a été rapporté du comité des bills privés, de même que les bills de Longueuil et de la Tuque.

Prix d'action intellectuelle

Ce soir, à 8 heures, à la Palestre Nationale, 840, rue Cherrier, le comité central de l'A. C. J. C. fera la distribution de ses prix d'action intellectuelle.

M. Antonio Perrault, avocat, ancien président de l'A. C. J. C. a accepté la présidence de cette soirée. Le R. P. Georges Lévesque, O.P., donnera la conférence traditionnelle.

Le président, M. J.-Alfred Bernier, et ses collègues du conseil général, invitent les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à aller applaudir ce soir le conférencier et les lauréats.

Collaborons. Voilà une occasion excellente de prouver aux dirigeants de l'A. C. J. C., que leurs aînés apprécient l'oeuvre nationale qu'ils accomplissent en cherchant à élever par le moyen de prix littéraires le niveau intellectuel des jeunes.

S'adresser pour tous renseignements à la Palestre Nationale, téléphone: FRontena 6310.

Sanction de bills à Ottawa

Ottawa, 5. — Sir Lyman P. Duff a donné hier, au Sénat l'assentiment royal aux bills suivants: Loi prescrivant un jour de repos hebdomadaire dans les établissements industriels, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail de la Société des Nations, selon la Partie relative au Travail, du Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919.

Loi concernant des mesures de secours.

Loi pour faire droit à Mary Wynfield Bayford Bennett.

Loi pour faire droit à Lillian Curden McIntyre.

Loi pour faire droit à Minnie Elizabeth Lyons Dafos.

Loi pour faire droit à Trevor Eardley-Wilmut.

DUPUIS



habillons-nous chez DUPUIS

tous les rayons sont remplis de marchandises fraîches, nouvelles et du meilleur goût et les prix sont les plus bas...

pour pâques Costumes 2 pièces

pour dames et jeunes filles. Comprend manteau 3/4 et jupe tailleur pour dames ou jeunes filles, 14 à 20, 38 à 44. Jolie nuance moutarde, aussi sable, brun, marine, noir. Tweed ou crêpe de laine. 18.50

Costumes 3 pièces

Comprend manteau, jaquette et jupe. Tweed de fantaisie ou crêpe uni, jaquette Regence, aussi Norfolk et croisé. Bleu, gris, sable, noir. Le manteau peut se porter séparément. 14 à 20, 38 à 44. 23.95

BAS DE SOIE ou de CHIFFON. Irréguliers de 75, 1.00 et 1.25. Nuances printanières. 8 1/2 à 10 — la paire. Res-de-chausées. 1.00

PARURES D'ORGANDI — Blanc, rouge, marine, bleu-pâle, le vert ou mauve, encolure ronde ou "V". Chacune. Res-de-chausées. 1.00

MARTES DE ROCHE — Parures de 2 peaux, poil souple, tons foncés. Apparence luxueuse. Prix jusqu'à 6.00

SOULIERS ELEGANTS — Genre lace, talon continental. Cuir de fantaisie rehaussé de lacets de cuir vert. Noir, bleu, brun. La paire. Deuxième étage. 6.00

Dupuis Frères. ALBERT DUPUIS, président. ARMAND DUPUIS, sec.-trés. A. - J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.

Prix d'action intellectuelle

Ce soir, à 8 heures, à la Palestre Nationale, 840, rue Cherrier, le comité central de l'A. C. J. C. fera la distribution de ses prix d'action intellectuelle.

M. Antonio Perrault, avocat, ancien président de l'A. C. J. C. a accepté la présidence de cette soirée. Le R. P. Georges Lévesque, O.P., donnera la conférence traditionnelle.

Le président, M. J.-Alfred Bernier, et ses collègues du conseil général, invitent les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à aller applaudir ce soir le conférencier et les lauréats.

Collaborons. Voilà une occasion excellente de prouver aux dirigeants de l'A. C. J. C., que leurs aînés apprécient l'oeuvre nationale qu'ils accomplissent en cherchant à élever par le moyen de prix littéraires le niveau intellectuel des jeunes.

S'adresser pour tous renseignements à la Palestre Nationale, téléphone: FRontena 6310.

A LOUER

3 logements chauffés de 6-7-11 pièces dans édifice en bon ordre, angle Saint-Denis et Craig, prix raisonnable pour locataire responsable. S'adresser à 20 Notre-Dame St. Tél.: LA. 3001.

Magasin bureau, rue Saint-Denis, chauffé, central, très clair, devant vacant le 1er mai prochain. Chance exceptionnelle pour locataire responsable. Tél.: LA. 3001 ou 20 Notre-Dame St. 8-4-35.

4173-75 rue St-Denis, magnifiques plaines, 8 pièces, modernes, chauffés, Tél. SE. 1162. 8-4-35

A VENDRE ou à LOUER

Maison d'été, moderne, à l'île de Mal, Ste-Thérèse. Toutes les commodités de la ville. Communications faciles. S'adresser à A. Mercier, 5171 rue Gatineau, tél. ELWOOD 1131. 15-4-35

Chambre et pension

Petite chambre propre, éclairée, bonne pension, famille respectable, sans enfants. 5 lignes de tramways à la porte. 6990 rue St-Denis, près Bélanger. J.n.o.

Emploi demandé

Comptable d'expérience consommée, contrôle de bureau, organisation de comptables, ville ou campagne, jour ou soir. Adresse: 1000 rue St-Denis, 1000. J.n.o.

Comptabilité complète par ordinateur. Adresse: 1000 rue St-Denis, 1000. J.n.o.

CHARBON

\$5.00 et plus. 5,000 cordes d'érablis, 8,00 à 10,00. WILSON FRERES. Jos. CHARLEBOIS, prop. AMHERST 7153.